

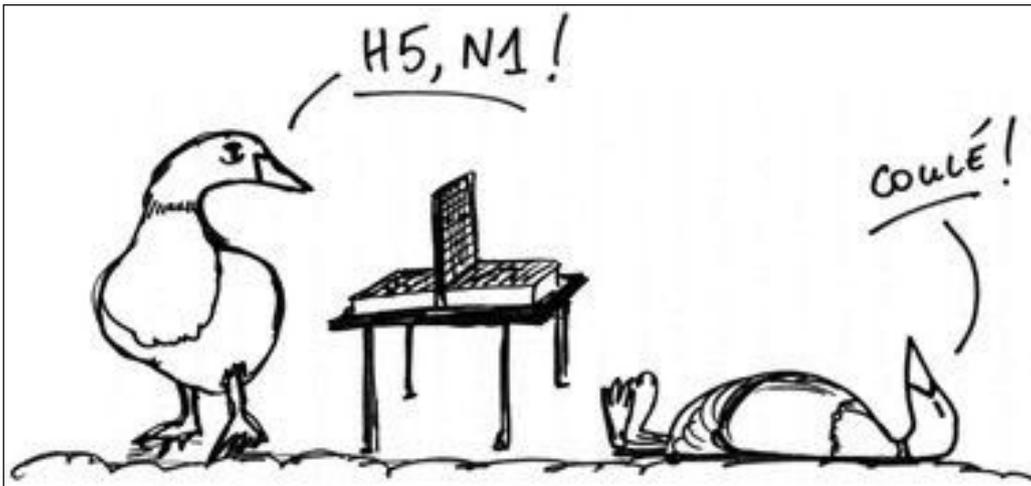
Le Journal de Port-Mort

N° 36

AVRIL 2006

www.port-mort.com

GRIPPE AVIAIRE : PAS DE PANIQUE !!



CHRISTIAN LORD

« Il faut savoir rire de tout : c'est la seule façon de frôler la lucidité sans jamais tomber dedans » disait Pierre Desproges.

Un peu d'humour ne fait jamais de mal, mais bien qu'il soit inutile de paniquer, il ne faut pas pour autant se voiler la face. C'est pourquoi nous vous proposons dans cette édition un dossier sur la grippe aviaire pour tenter d'expliquer au mieux **les sources et les implications du « phénomène H5N1 »**.

LIRE NOTRE DOSSIER PAGES 2 À 6

FOIRE-À-TOUT Dimanche 7 Mai 2006

- Éditorial
- **Dossier : Grippe aviaire**
- La grippe, c'est quoi exactement
- La vigilance, pas la psychose...
- Rappels et recommandations
- Informations utiles
- **Vie communale**
- Repas des Anciens
- Comité des fêtes : Programme 2006
- ALPM : Tournis 2006, Bibliothèque
- École : Carnaval
- Amicale des Anciens Combattants
- Recyclage : Un peu de civisme, S.V.P. !
- **Énergie & Environnement**
- Pompes à chaleur
- **Histoire**
- Les mariages de Blanche de Castille
- Votre quartier d'antan (6) : La Hagueritte
- Généalogie pormortaise : Cabot-Dehaie
- Blason Pormortais
- **Municipalité**
- Conseils municipaux
- **Divers, Jeux & Solutions**
- **Adresses utiles "À votre service"**

1 « MONSTRES 2006 »
2
3 LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS
4 SUR LA COMMUNE DE PORT-MORT
5 AURA LIEU LE
6 JEUDI 20 AVRIL
6-7 NE PAS OUBLIER DE LES SORTIR
7 LA VEILLE AU SOIR
8
9

10-11



BLASON PORMORTAIS ?

LIRE PAGE 18

Éditorial par GUILLEMETTE ALQUIER

Les mois de janvier et de février ont été marqués cette année par le recensement de la population pormortaise et je vous remercie de l'accueil sympathique que vous avez fait à nos agents recenseurs Émilie et Myriam placées sous la coordination de Michel Martinovitch. Ils ont fait tous trois un excellent travail.

Le recensement va donner une photo de notre territoire selon les points de vue des conditions de logement, des types de professions exercées, des modes de transports, des âges etc., dont les résultats alimentent la base statistique anonyme de l'INSEE. Ces recensements nous sont d'une grande utilité ; ils mettent en exergue les spécificités de chaque commune et permettent d'adapter ou mettre en œuvre des politiques prospectives. C'est ainsi que l'on peut prévoir l'évolution des fréquentations scolaires, permettant ainsi d'optimiser l'accueil périscolaire et les transports. On peut anticiper également le développement des services à la personne etc.. L'implantation de certains commerces comme le PMU, les pharmacies, est liée aussi à la population, et bien sûr les dotations d'état aux communes qui constituent pour elles des ressources budgétaires importantes. (Les résultats de ce recensement ne seront pris en compte qu'en 2009 pour le calcul de ces dotations).

Les chiffres officiels de ce décompte ne seront connus qu'à l'automne, mais **nous devrions probablement avoir atteint la limite de 1000 habitants**. Ceci correspondrait à une augmentation conséquente de la population puisque le dernier recensement de 1999 nous situait à 837 habitants ; à cette époque nombre de maisons nouvellement construites n'étaient pas encore habitées. Cette évolution montre le dynamisme de notre village. Sa position géographique entre Vernon, Les Andelys et Gaillon, ses commerces de qualité - **Port-Mort est le seul village du canton à avoir sur son territoire une boucherie, une boulangerie, une auberge et un café** -, ses associations actives, son école, et son cadre de vie, font de notre village un lieu de vie recherché.

Notre commune est prête à faire face, même si le risque reste quasi nul

Grippe aviaire : la vigilance, pas la psychose...



La Grippe, c'est quoi exactement ?

■ **Grippe ou rhume ?** La plupart des gens confondent le *rhume* et la *grippe* jusqu'à ce qu'ils aient été cloués au fond du lit pendant plusieurs jours par une « vraie » grippe. Le nom *grippe*, qui viendrait du gothique « Grippen » signifiant « saisir brusquement », suggère la brutalité de la maladie. De fait, après une incubation de 1 à 2 jours, une fièvre violente de 40°C, accompagnée d'un mal de tête persistant, de douleurs dans la colonne vertébrale et dans les muscles, frappent le malade qui a l'impression d'être roué de coups ! Malgré ces symptômes diffus, la grippe est une maladie exclusivement localisée au niveau de l'arbre respiratoire. Quelques signes plus discrets tels qu'écoulement nasal, toux sèche, douleurs dans la gorge et perte d'appétit sont également présents. Le rhume et la grippe ont néanmoins un point en commun : ce sont des infections virales contagieuses qui année après année peuvent nous affecter plus ou moins gravement.

■ **Influenza et influence du froid ?** *Grippe* et *Influenza* sont une seule et même maladie. Le mot « influenza » d'origine italienne, rappelle une certaine tendance de l'esprit humain à attribuer au cosmos les grandes épidémies en croyant que la grippe survenait sous l'*influence* des astres. C'est plus sérieusement sous l'influence de modifications météorologiques et du froid que peut se déclencher une épidémie, voire une *pandémie* dans le cas d'une extension au niveau continental ou mondial. Le virus est effectivement réputé mieux survivre à l'extérieur de l'organisme par temps sec et froid, raison pour laquelle les épidémies saisonnières surviennent en hiver dans les climats tempérés. Nous sommes d'autre part plus vulnérables en cette saison et l'air froid que nous respirons inhiberait les défenses immunitaires affaiblies et favoriserait les infections transmises en particulier par les éternuements. La transmission du virus est également favorisée par la promiscuité due à nos comportements en hiver dans les transports en commun, les restaurants, ou autres lieux publics à forte densité de population.

■ **Virus ?** Un *virus*, du latin « poison », est un micro-organisme invisible au microscope optique qui traverse les filtres biologiques de notre organisme qui arrêtent habituellement les bactéries. Un virus est incapable de se reproduire par division et nécessite pour cela d'utiliser une cellule hôte qu'il parasite.

■ **Influenza A et H5N1 ?** Le virus de la grippe aviaire appartient au genre *Influenza* de type A. Il est composé entre autres de deux protéines virales, l'**hémagglutinine - H** - et la **neuraminidase - N**, qui permettent respectivement la fixation du virus sur les cellules de l'arbre respiratoire et sa progression virus dans les voies respiratoires. De multiples combinaisons de ces protéines existent et celle qui inquiète actuellement les autorités sanitaires est **de type H5N1** avec une hémagglutinine de **sous-type H5**, une neuraminidase de **sous-type N1**.

■ **Comment lutter ?** L'hiver suivant une épidémie de grippe, la plupart des gens affectés ont produit des anticorps anti-H ou anti-N, créant ainsi une barrière immunitaire contre le virus de l'épidémie précédente. Le problème majeur est que le virus *influenza A* fait preuve d'une **faculté d'adaptation particulièrement impressionnante**. C'est ainsi qu'à intervalles plus ou moins réguliers, une nouvelle souche mutante apparaît quelque part dans le monde. Elle est capable de surmonter la barrière immunitaire en place, grâce à une modification antigénique de ses protéines virales H et N. En pratique, pour la fabrication des vaccins, c'est-à-dire pour se protéger d'une épidémie, il faudrait que la souche de virus contenue dans le vaccin soit la souche de l'épidémie elle-même. Mais cela est difficile voir impossible en pratique, car le temps de l'hiver est trop court pour permettre d'isoler la souche épidémique, de l'identifier, de préparer le vaccin, de le contrôler et de le diffuser à toute la population susceptible d'être atteinte... Ainsi pendant l'année de la mutation - *saut antigénique* - nous sommes en manque de vaccin efficace. La seule possibilité est de prendre la souche de l'épidémie précédente qui protège partiellement pour l'hiver suivant. Le réseau mondial de l'O.M.S. pour la surveillance de la grippe établit chaque année la composition du vaccin. Il rassemble 112 centres nationaux de la grippe dans 83 pays et il est chargé de contrôler les virus en circulation chez l'homme et d'identifier rapidement les nouvelles souches. Sur la base des informations recueillies par le réseau, l'O.M.S. recommande chaque année la composition du vaccin pour qu'il soit efficace contre les trois souches les plus virulentes en circulation.

■ **Assurons le d'emblée, il est inutile de paniquer.** Mais il ne faut pas pour autant se voiler la face : la beauté et la douceur du bord de l'eau qui contribuent largement au charme bucolique de Port-Mort peuvent très bien se retourner un jour prochain contre nous. Située au bord d'une zone non navigable de la Seine où nichent de nombreux oiseaux sauvages, où de surcroît une multitude de migrateurs font étape au printemps et à l'automne, notre commune constitue en effet, au moins sur le plan théorique, un site tout à fait propice à l'apparition de la grippe aviaire. De sorte que dans le contexte actuel de surmédiation du virus H5N1, on peut imaginer l'agitation administrative et la psychose parmi la population que susciterait, avant même tout résultat d'analyse, la découverte de cadavres de cygnes ou de canards sauvages à proximité du fleuve.

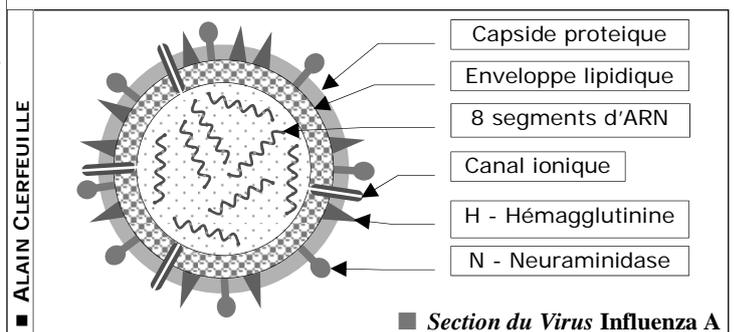
Le Journal de Port-Mort ne pouvait donc faire autrement que d'aborder à son tour ce sujet. Mais rassurez-vous, il n'est pas question pour nous de dramatiser, ni même d'alarmer, bien au contraire. Comme notre maire le souligne dans son communiqué en page 4, il n'y a, dans la situation sanitaire actuelle de la France, absolument aucune raison de s'inquiéter.

■ **Notre objectif est avant tout préventif :** nous voulons expliquer concrètement ce qui se passerait en cas mortalité suspecte de volatiles sur notre commune, et, en marge de cette supposition, pourquoi il faudrait, même alors, rester sereins face à ce qui ne constituerait toujours qu'une très faible menace sanitaire pour la population locale.

Pour cela, nous avons décidé de rappeler les quelques éléments importants qu'il faut bien garder présents à l'esprit en ce moment sur la grippe aviaire, maladie qui ne constitue encore pour l'instant en Europe qu'une « pré-pandémie », selon les termes même de l'Afssa, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

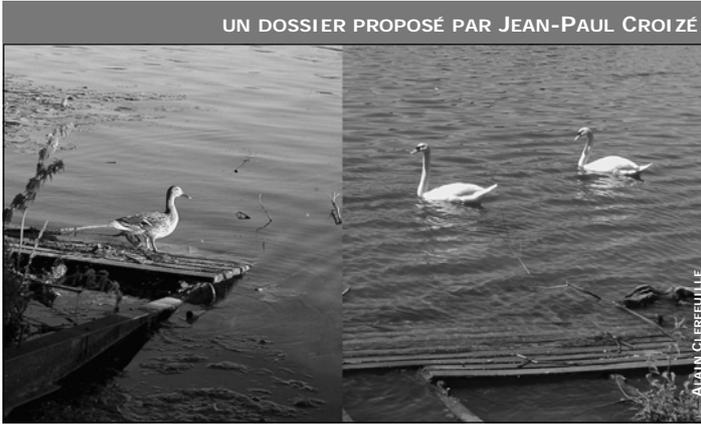
■ **Commençons donc par un rappel historique :** la grippe aviaire, que l'on appelle également « grippe du poulet » n'est pas une maladie animale nouvelle. Au contraire, elle est bien connue des vétérinaires depuis près d'un demi siècle : appelée « influenza aviaire », elle a été étudiée par les services sanitaires de la planète entière depuis sa première mise en évidence, qui remonte à... 1959. Il s'agit d'une infection provoquée par un virus très spécifique de la famille des *Orthomyxoviridae*, celui du type *influenzavirus A* auquel il arrive périodiquement de muter en sous-types particulièrement virulents, comme le H5N1 auquel nous sommes confrontés aujourd'hui. Il faut savoir que d'autres souches d'influenza, même très proches de celui-ci, infectent pratiquement toutes les espèces d'oiseaux, mais ne se montrent que très faiblement pathogènes, de sorte que les animaux infestés ne présentent aucun symptôme.

Ce n'est pas par le hasard des mélanges épidémiques, survenant au sein d'un même groupe de volatiles, mais le plus souvent



■ Section du Virus Influenza A

UN DOSSIER PROPOSÉ PAR JEAN-PAUL CROIZÉ



■ Canard et cygnes en bords de Seine à Port-Mort

par le biais d'échanges commerciaux mal contrôlés entre différents élevages que des souches d'influenza peu dangereuses peuvent muter. Une fois présentes dans un même organisme, elles parviennent à combiner leur patrimoine génétique entre elles pour donner naissance à d'autres sous-types de virus. Le plus souvent, ces nouveaux venus ne sont pas plus dangereux que les précédents, mais parfois, ils prennent une forme très virulente. C'est ce qui s'est produit voici quelques années en Asie - on ne sait pas exactement ni où ni quand - lors de l'apparition de ce sous-type H5N1. Et ce n'était pas la première fois que le hasard de la vie se livrait à cette manipulation génétique aussi naturelle qu'inquiétante : tout le monde l'a oublié, mais voici pas plus de trois ans, un autre virus influenza, celui-ci de type H7N7 à l'origine inconnue, avait manifesté un développement à l'époque qualifié « d'explosif » très près de chez nous, en Hollande où il a fallu abattre près de 30 millions de volailles (puis 2,5 millions en Allemagne, et 500 000 en Belgique) avant de parvenir à l'éradiquer. Selon les décomptes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) 89 personnes ont été infectées par H7N7, mais une seule en est morte : un vétérinaire hollandais.

Si cette fois-ci H5N1 apparaît plus menaçant (il a à ce jour provoqué la mort d'une centaine de personnes dans le monde) ce n'est pas parce qu'il est encore plus virulent. C'est essentiellement parce qu'il s'est développé en Asie, c'est-à-dire dans une région du monde où les mesures de protection sanitaires face à ce genre d'infestation sont restées des plus modestes, quand elles n'ont pas été tout simplement inexistantes. La rapidité des ripostes au H7N7 hollandais, ou encore au H7N1 qui s'était traduit par l'abattage en moins de deux mois de 15 millions de volailles en Italie en 1999 le démontrent : en Europe, le caractère quasi instantané et systématique des barrières sanitaires dressées par les Pouvoirs Publics dès l'apparition de la moindre menace ne laisse aucune chance à un virus aviaire virulent de constituer une menace épidémique pour l'homme.

Pourtant, pourriez vous objecter, la grippe aviaire a déjà provoqué la mort d'homme. Le bilan global officiel annoncé par l'OMS au 20 février 2006 des cas humains touchés par la grippe aviaire est de 170 cas, dont 92 décès recensés au Vietnam, en Indonésie, en Thaïlande, en Chine, au Cambodge, en Turquie et en Irak. Alors répétons ce que ne soulignent peut-être pas assez les médias : **ce type de virus ne se transmet que de l'animal à l'homme, pas de l'homme à l'homme**. Ni, plus globalement, de mammifère à mammifère, ce qui, affirmons le au passage, signifie qu'en aucun cas un chat intoxiqué pour avoir mangé - cru - un oiseau contaminé ne peut devenir contagieux pour nous.

Vous le voyez, même là où elle est présente, la grippe aviaire ne menace qu'une partie extrêmement restreinte de la population environnante : celle qui s'expose directement à son

seul mode de transmission vers nous, à savoir la contamination aérienne, c'est-à-dire la respiration puis l'ingestion de sécrétions animales contenant le virus. À ce sujet, les responsables de la Santé Publique soulignent que cette contamination se fait « essentiellement lors de contacts étroits, prolongés et répétés dans des espaces confinés avec des sécrétions respiratoires ou des déjections d'animaux infectés ». Autrement dit, si par hasard un pormortais passait à proximité même immédiate d'un oiseau malade lors d'une promenade au bord de la Seine, il ne risquerait rien. À ce jour, partout dans le monde, les quelques 91 personnes qui ont succombé à la grippe aviaire dans le monde avaient toutes eue ce genre de contact extrêmement rapproché et prolongé avec des volailles malades ou mortes.

Face à autant de propos rassurants, une autre question est pourtant posée, à Port-Mort comme partout ailleurs en France. Elle montre l'ampleur de la crainte qu'inspirent à l'opinion publique les dispositions prises par les Pouvoirs Publics : **s'il n'y a réellement aussi peu de risque, pourquoi met-on en place une stratégie de veille aussi importante ?**

La réponse est double : d'une part, il apparaît impératif d'éviter les graves conséquences économiques qu'auraient la destruction d'une partie plus ou moins importante de la bonne centaine de million de volailles élevées industriellement en France. D'autre part, et surtout, il faut absolument contrôler le développement de l'influenza aviaire afin de l'empêcher de parvenir à une sorte de « mutation du troisième type » dramatique, de nature à provoquer une véritable catastrophe sanitaire internationale.

Cette mutation, appelée « réassortiment » par les épidémiologistes, serait celle au terme de laquelle les souches les plus virulentes de l'influenza (H5 et H7, pour l'instant) parviendraient à mélanger leur matériel génétique avec celui d'un virus de la grippe humaine pour donner naissance à une nouvelle souche capable de se transmettre directement d'homme à homme. Pour que cette menace devienne envisageable, il suffirait que la grippe aviaire contamine un humain souffrant lui-même déjà de la grippe, soulignons le, *de la vraie grippe*, non pas d'un rhume ou d'une bronchite, qui, sur le plan viral, n'ont absolument rien à voir.

Mais même face à cette perspective extrême, nous pouvons encore croire en trois éléments rassurants : d'abord, en raison même du dispositif de prévention mis sur pied à l'échelle de l'Europe toute entière, la probabilité d'une rencontre entre les deux types de virus nécessaire à la naissance d'une éventuelle souche « humaine » apparaît statistiquement très faible. Ensuite, même au cas où cette rencontre parviendrait à s'effectuer, le risque de voir le mélange de patrimoines génétiques effectué en ces deux souches déboucher effectivement sur un virus transmissible d'humain à humain resterait lui aussi minime. Enfin, au cas où une « grippe humano-aviaire » finissait par naître, la probabilité qu'un tel nouveau virus se montre à la fois fortement contagieux et très virulent ne serait pas non plus absolue. Concrètement, ce nouveau virus pourrait présenter n'importe quel comportement. Il pourrait aussi bien se montrer très contagieux mais peu grave, comme l'est une simple rhinite. Ou au contraire, s'avérer peu transmissible mais très dangereux, à l'image des souches de méningite virales.

En définitive, tout ceci confirme que le risque de voir se développer une véritable épidémie humaine liée à la grippe aviaire reste des plus faible, surtout en Europe. Nous devrions rester très loin d'avoir à redouter un drame analogue à la sinistrement fameuse « grippe espagnole » des années 1920, qui avait provoqué la mort de 20 millions de personnes. Mais à condition qu'aucune précaution ne soit considérée comme exagérée pour éviter que se reproduise un tel désastre sanitaire.

Communiqué de Madame le Maire Conseils & recommandations

L'être humain a une faculté d'adaptation formidable qui lui a permis de traverser les siècles. Mais lorsqu'il est confronté à quelque chose de nouveau et d'inhabituel, il réagit par la peur. **La grippe aviaire marque donc les esprits actuellement par son caractère exceptionnel.** Mais il nous faut tous garder bon sens et sang froid.

En effet, depuis 2004, cette maladie a tué 95 personnes dans le monde, nombre de victimes sans aucune comparaison avec celui dû au SIDA par exemple. N'oublions pas non plus que la transmission de l'oiseau à l'homme ne s'est faite que par contacts étroits dans de mauvaises conditions d'hygiène, et qu'il n'y a pas de transmission inter humaine. Ceci ne veut pas dire bien entendu qu'il faille ignorer le danger. Il faut au contraire prendre et appliquer des mesures préventives pour limiter la contamination et garantir une hygiène adéquate.

Un **rappel des obligations** qui sont faites aux détenteurs d'oiseaux et des **conduites à tenir** face à ce problème s'impose donc. Bien entendu, la mairie reste à votre disposition pour toute question sur le sujet, et J-P. Croizé vous rappelle dans un encart en pied de page les principaux sites de renseignements sur Internet.

■ Que doit-on faire si l'on possède des oiseaux ?

Ceci concerne tous les oiseaux : volailles et oiseaux d'ornement.

- Le confinement est obligatoire par arrêté ministériel du 24 février 2006. Il permet d'isoler les oiseaux domestiques des oiseaux sauvages pour éviter toute contamination. S'il est impossible de confiner les oiseaux dans un bâtiment fermé, ils doivent être enfermés dans des enclos grillagés recouverts d'une toiture rigide ou d'une bâche.
- Il est interdit d'utiliser les eaux de surface pour nettoyer le matériel ou les bâtiments destinés aux oiseaux ou pour leur donner à boire.
- Faire recenser en mairie les oiseaux que vous possédez. En effet l'arrêté ministériel du 24 février 2006, oblige tout possesseur d'oiseau (qu'il soit particulier ou professionnel) à établir une déclaration auprès du maire et ce à partir du premier volatile détenu. Cette démarche doit être faite même si les oiseaux sont déclarés par ailleurs auprès de la DDAF, DDSV, MSA etc.
- **Attention** : le non respect de ces mesures peut entraîner une amende de 750 €.

■ Que doit-on faire en cas de découverte d'un oiseau mort ?

La découverte d'un oiseau mort ou mourant n'implique pas que la grippe aviaire en soit la cause. En effet, il arrive souvent, et c'est normal, de trouver des oiseaux morts dans la nature. Il convient malgré tout de prendre des précautions :

- Ne pas y toucher.
- Prévenir la mairie (02 32 52 61 46) ou appeler la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) au 02 32 39 85 00 en semaine, le week-end au 02 32 78 27 27. Ces services se chargeront de la récupération des oiseaux.

■ A-t-on le droit de nourrir les oiseaux ?

En hiver, bon nombre de personnes nourrissent les petits passereaux tels que mésanges, pinsons...

Les nourrir reste possible en prenant les précautions suivantes :

- Pratiquer le nourrissage à partir de mangeoires dans les lieux privés.
- Ne pas distribuer d'aliments sur le sol.
- Nettoyer régulièrement les mangeoires avec un désinfectant doux comme le savon de Marseille.

■ GUILLEMETTE ALQUIER

■ INFORMATION AUX DÉTENTEURS DE VOLAILLES ET OISEAUX DOMESTIQUES

Note distribuée aux domiciles pormortais le 8 mars 2006

« Suite à la découverte dans l'Ain d'oiseaux porteurs du virus H5N1 responsable de la grippe aviaire, le Ministre de l'Agriculture a pris un arrêté le 16 février 2006.

Par cet arrêté, **le confinement des volailles est désormais obligatoire sur l'ensemble du territoire métropolitain.** Si ce confinement n'est pas possible, vous pouvez vous rapporter aux prescriptions du feuillet « Sécurité 27 » ci-joint*.

Un autre arrêté ministériel en date du 24 février 2006 rend **obligatoire le recensement des oiseaux et volailles détenus par toute personne.** En effet l'article 1 de cet arrêté stipule : « Tout détenteur d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux en renseignant la fiche figurant à l'annexe du présent arrêté ».

Si vous êtes détenteurs de ces animaux, nous vous demandons de vous rapprocher de nos services le plus rapidement possible pour remplir cette fiche de recensement disponible en mairie. Nous avons l'obligation de transmettre ce recensement en Préfecture.

Toutes ces prescriptions sont obligatoires, et les contrevenants sont passibles d'une amende de 750 €. »

■ GUILLEMETTE ALQUIER
MAIRE DE PORT-MORT

* VOIR ENCART PAGE 5

■ PAS DE VACCIN POUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Il est malheureusement impossible de vacciner ses animaux domestiques contre la grippe aviaire. **La vaccination est proscrite depuis 1992** au niveau de la Communauté Européenne, essentiellement **parce qu'elle cache les signes cliniques de la maladie**, qui devient ainsi beaucoup plus difficile à détecter. La vaccination contre les virus influenza ne vient d'être autorisée, en France et en Allemagne, que pour les volatiles des zoos et certains élevages de canards qu'il est impossible de confiner.

■ POUR EN SAVOIR PLUS

- La **mairie de Port-Mort** se tient, bien sûr, à votre disposition pour toute information supplémentaire concernant la grippe aviaire au **02 32 52 61 46**.
- Il est également possible de s'adresser à la **Préfecture de l'Eure**, soit en composant le **3939** (ouvert 7j/7 de 8h à 22h - 0,12 € la minute), soit en consultant le site Internet **www.eure.pref.gouv.fr**.
- Le **gouvernement** vient également de mettre sur pied un « site interministériel de préparation à un risque de pandémie grippale ». Celui peut être consulté par téléphone en composant le **0 825 302 302** (0,15 € la minute) ou sur Internet **www.grippeaviaire.gouv.fr**.
- Enfin, bien que la chasse soit fermée depuis la fin février dernier, **l'Union nationale des fédérations départementales de chasseurs** assure une information renouvelée en permanence sur la grippe aviaire. Renseignements disponibles auprès de la Fédération départementale de l'Eure au **02 32 23 03 15** ou sur le site Internet de Chasseur de France **www.chasseurdefrance.com**.

Autres sites Internet d'intérêt

- **O.M.S.** (Organisation Mondiale pour la Santé) www.who.int/fr/
- **Institut Pasteur** www.pasteur.fr
- **Medespace - France Infectieux** <http://www.france-infectieux.org/virus/>
- **Wikipédia**, L'encyclopédie libre fr.wikipedia.org

Les feuillets de la **Sécurité 27 • Feuillelet N° 8 - 21/02/2006**

Comment confiner mes oiseaux de basse-cour ?

Le gouvernement a annoncé l'extension des mesures de confinement de toutes les espèces d'oiseaux détenus par les particuliers ou des professionnels afin d'éviter l'éventuelle contamination de ceux-ci par le virus de l'Influenza aviaire.

Le virus se transmet entre oiseaux essentiellement soit par contact direct, notamment avec les sécrétions respiratoires et les matières fécales des animaux malades, soit de façon indirecte par l'exposition à des matières contaminées (par l'intermédiaire de la nourriture, de l'eau, du matériel et de vêtements contaminés).

! Le confinement de toutes les espèces d'oiseaux reste la règle.

Cette mesure concerne aussi bien les oiseaux d'élevage, les oiseaux de basse-cour, de gibier d'élevage ou d'ornement.

! Le confinement doit donc permettre d'isoler physiquement les oiseaux d'élevage des oiseaux sauvages.

En effet, dans le cas où l'élevage des animaux est réalisé à l'extérieur, la distribution d'aliment peut attirer des oiseaux sauvages. La distribution d'aliments à l'intérieur minimise donc la promiscuité entre oiseaux sauvages et domestiques, ce qui vise à restreindre le risque de passage de virus entre les espèces sauvages et domestiques.

Les filets peuvent éviter un contact étroit entre oiseaux sauvages et oiseaux domestiques, mais ne peuvent être considérés comme totalement efficaces, car ils peuvent aussi servir de perchoir à la faune sauvage facilitant la retombée de fientes sur les parcours des oiseaux domestiques.

! Confinement minimum : un enclos grillagé et fermé, recouvert d'une bâche plastique étanche.

L'approvisionnement des oiseaux en aliments et en eau de boisson doit se faire impérativement à l'intérieur d'un bâtiment ou au moyen de distributeurs protégés de telle façon que les oiseaux sauvages ne puissent accéder à ces dispositifs ni les souiller.

! Il faut donc privilégier l'enfermement dans un bâtiment fermé ou dans un enclos grillagé recouvert d'une toiture rigide ou souple (type bâche).

- Éviter les contacts avec les oiseaux sauvages (empêcher l'accès aux mares).
- Maintenir les volailles sous abri, ne les laissez pas divaguer.
- Nourrir et abreuver vos animaux à l'intérieur d'un bâtiment.
- Ne laissez pas rentrer des personnes extérieures dans votre basse-cour.
- N'introduire dans votre basse-cour que des volailles ou des poussins en bonne santé

! IMPORTANT : Les eaux de surface provenant de plan d'eau et servant au nettoyage et à l'abreuvement des volailles constituent un risque car l'excrétion des virus influenza est importante par voie cloacale* contaminant ainsi les eaux de surface. La survie du virus dans les eaux douces de surface peut être de plusieurs semaines.

* voies urinaires, intestinales et génitales de certains vertébrés (notamment des oiseaux)



Direction Départementale des Services Vétérinaires de l'Eure

www.eure.pref.gouv.fr

■ LES CANARDS ET LES CYGNES EN PREMIÈRE LIGNE

En principe, tous les volatiles semblent susceptibles de porter la grippe aviaire. Mais les études menées dans de nombreux pays depuis l'apparition du H5N1 montrent que les oiseaux ne sont pas tous aussi susceptibles de transmettre le virus Influenza. En marge des volailles d'élevage, vecteurs malgré elles, du fait du commerce dont elle font l'objet, deux migrateurs figurent principalement dans le collimateur des services sanitaires : les **cygnes** et les **canards sauvages**, qui **apparaissent particulièrement sensibles à la contamination**. En revanche, de récents travaux menés en France par l'École nationale vétérinaire montrent que les **pigeons se montrent très peu réceptifs** au H5N1. Il en est de même semble-t-il pour une autre race de migrateurs bien sympathiques : les **hirondelles. Inutile, donc, de détruire leurs nids** dans les granges comme cela se fait malheureusement beaucoup depuis quelques semaines dans nos campagnes...

En marge des volatiles, les seuls animaux susceptibles de constituer une source de contagion pour l'homme sont les porcs, animaux sensibles à la plupart des formes de grippe. En revanche, les félinés morts ces derniers temps en Allemagne n'ont montré aucune aptitude à transmettre le virus. Ils n'y ont semble-t-il succombé que pour avoir mangé - crus - des volatiles contaminés. Là encore, donc, **inutile de redouter quoi que ce soit de son chat**, même s'il vaut mieux l'empêcher d'aller risquer de s'empoisonner en allant chasser les oiseaux. La principale menace qui guette nos animaux domestiques est celle de les voir devenir des « vecteurs passifs » aux yeux des services sanitaires : là où des oiseaux atteints de la grippe aviaire sont mis en évidence, il faut absolument confiner les chiens et les chats pour éviter qu'ils propagent le virus dans leurs poils, sous leurs pattes ou dans leur salive.

■ QUE DOIT-ON ÉVITER DE MANGER ?

Tout est bon dans la volaille, dès lors qu'elle est d'élevage. Affirmons le, répétons le, les directives - et les contrôles - établis au niveau de la Communauté Européenne suppriment absolument tout risque de voir un aliment contaminé par la grippe aviaire parvenir jusqu'au consommateur. **Manger du poulet peut donc non seulement être autorisé, mais même encouragé** : cela ne peut qu'aider une filière industrielle actuellement en grande difficulté.

Cependant, restent les questions suscitées par les élevages personnels : peut-on continuer à consommer les dindes, oies, poulets ou autres canards élevés à la maison à des fins personnelles ? Là encore, la réponse, en l'absence actuelle de pandémie, est oui. Certes, les mesures de confinement désormais imposées par les pouvoirs publics ne mettent pas les volailles familiales totalement à l'abri d'une contamination par le H5N1. Mais il faut garder à l'esprit que **ce virus ne résiste pas plus de 5 minutes à une température de 60°, et pas plus d'une minute à une température de 100°**. À moins de vouloir la manger crue, la volaille « maison » reste donc totalement consommable. Simplement, il convient de s'assurer que le passage au four a duré suffisamment longtemps pour que ne subsistent pas certaines parties trop rosées de la chair de l'animal.

En fait, **seule la mayonnaise faite avec les œufs « maison » peut être déconseillée** : le virus de la grippe aviaire peut en effet traverser la coquille, et donc infester un œuf pondu dans un élevage contaminé. Dans le cas d'une production industrielle, le délai entre la ponte et la mise sur le marché permettrait d'arrêter la production avant sa distribution. À la maison, en revanche, aucun contrôle de ce genre n'est possible. Il ne faut donc consommer ses œufs que s'ils sont cuits, et se contenter de mayonnaise du commerce...

Conseil Municipal

Repas des Anciens



■ Plus d'une centaine de nos anciens avaient répondu présent à l'invitation du Conseil Municipal en ce dimanche 26 mars.

Grippe aviaire ou pas, les Anciens du village ont apprécié « les suprêmes de pintade, sauce aigre-douce » lors du traditionnel repas offert par le Conseil Municipal aux Anciens de Port-Mort.

En tant que plus jeune ancien invité - mon arrière-arrière-grand-père Philippe Éloi Péone, enterré au cimetière de Port-Mort, fit construire la maison que j'occupe en 1860 - je m'interrogeai sur le facteur qualifiant pour être un ancien : c'est tout simple, il suffit d'avoir **60 ans dans l'année en cours** !

Ainsi un total de 147 convives - élus compris - partageront une après-midi de bonne humeur et de retrouvailles, qui permit d'échanger nouvelles, émotions et souvenirs... La mise en place digne d'un grand restaurant, l'apéritif au Champagne, les vins de qualité, le trou Normand, la fine cuisine gastronomique de notre auberge, et le service efficace et souriant des jeunes participèrent au bon déroulement d'une journée pas comme les autres.

■ ALAIN CLERFEUILLE



■ Après avoir dégusté l'excellent menu concocté par l'équipe de l'Auberge des Pêcheurs, c'est le moment d'aller se défouler sur la piste entraînés par « DJ Christian » et, à voir l'énergie de nos anciens, la pintade n'était visiblement pas grippée !!

Comité des Fêtes

Nouveau bureau et programme 2006

Suite à notre assemblée générale du 20 janvier dernier, nous vous présentons ici le nouveau bureau et les membres de notre association :

■ **BUREAU**

- Président Patrick DANA
- Vice-présidente Line FERNANDES
- Secrétaire Céline GRADZIK
- Secrétaire adjoint Dominique LEFORT
- Trésorière Évelyne LUCET
- Trésorier adjoint Thierry FAUVEL

■ **MEMBRES**

- Franck PLAQUET, Laurent LEBRIS, Frédéric LUCAS, Nadège DANA, Christine LÉONARD, Raphaël DANA, Bernard LANTOINE, Robin BARRIÈRE.

Programme 2006

- Chasse aux Œufs _____ dimanche 9 avril
- Foire-à-tout _____ dimanche 7 mai
- Fête du Village _____ samedi 24 juin
- Fête des Voisins _____ vendredi 14 juillet
- Foire-à-tout _____ dimanche 10 septembre
- & Exposition de Peinture
- Bourse aux Graminées _____ dimanche 8 octobre
- Après-midi des enfants _____ samedi 28 octobre
- Bourse aux Jouets _____ dimanche 29 octobre
- & Rassemblement de voitures et motos anciennes
- Soirée Beaujolais _____ samedi 18 novembre
- Noël des Enfants _____ dimanche 17 décembre



Renseignements 02 32 52 75 48 Patrick Dana ■ LE BUREAU

■ Les doyens de l'assemblée **M^{me} LANGLOIS** (94 ans) et **M. CHANDELIER** (82 ans) nous ont confié avoir toujours « bon pied bon œil » !



■ Les « petits jeunes », enfants de nos élus, ont participé activement au succès de la fête en nous offrant un service impeccable dans la bonne humeur. Les invités leur en furent gré en les remerciant généreusement lors la petite quête organisée en fin de journée.



Association de Loisirs

Inauguration de la bibliothèque



■ Inauguration des nouveaux locaux de la bibliothèque dans les anciens locaux de la mairie.

Ce 4 février dernier furent inaugurés les nouveaux locaux de la bibliothèque - dans l'ancienne mairie, au 73 Grande rue. Plus de 6.000 ouvrages, dont le répertoire est actuellement en cours d'informatisation, vous sont proposés dans tous les genres : romans, policiers, classiques, histoire, géographie, science-fiction, jeunesse...

Venez nombreux vous inscrire !

La sympathique équipe de cette section de l'ALPM vous accueillera les **samedis de 8 h 30 à 12 h 00**



(9 h 00 - 12 h 00, les samedis libérés et vacances scolaires).

Coût de l'inscription : **5 € / an.**



■ BIBLIOTHÈQUE

Tournois et assemblée générale

La prochaine assemblée générale de l'association se tiendra le **vendredi 23 juin** à 20 h 30 à la Maison de Village.

Programme 2^e trimestre

- **Tournoi de Tarot** _____ samedi 1^{er} avril, 20 h
- **Tournoi de Football** _____ lundi 1^{er} mai, 8 h 30
- **Tournoi de Pétanque** _____ samedi 20 mai, 13 h 30
- **Tournoi de Tennis de Table** _____ dimanche 11 juin, 8 h 30

Retrouvez les albums photos des manifestations organisées

par l'ALPM sur le *Blog* de Frédéric Lucas :

<http://spaces.msn.com/la-vie-port-mortaise/>

Renseignements 02 32 52 75 48 Nadège Dana



■ LE BUREAU

École

Carnaval 2006



■ Pierrots et Arlequins défilent dans les rues de Port-Mort lors du Carnaval fêté le 18 mars dernier par les enfants de l'école.

Après le marché de Noël et le loto du 5 mars dernier, élèves, enseignants et parents ont fêté **Carnaval** ce samedi 18 mars. Le joyeux défilé caracola rue Delamotte, Grande rue, rue de Falaise, et rue de Seine sur des airs brésiliens - entre autres - grâce à la saxophoniste et au tromboniste pour le plus grand plaisir de tous. Si le soleil apporta son concours, il était accompagné d'une bise glaciale au désespoir des *Pierrots*, lions, tigres, léopards, zèbres et autres *Arlequins* qui ne pensaient qu'à une chose... se mettre au chaud ! De retour à l'école, un goûter bien mérité attendait les joyeux drilles...

La prochaine festivité sera la

KERMESSE
organisée le
samedi 10 juin
de 11 h à 17 h.

Venez tenter votre chance aux jeu d'adresse, « lapinodrome », panier garni, etc...

■ NOËLLE DERVAL



INTERNET HAUT-DÉBIT

■ Dégroupage et réseau du Conseil Général

Des offres dégroupées utilisant les technologies **ADSL** et **WiMax*** devraient être disponibles par le biais du réseau de 340 km de fibres optiques implanté par le C.G. d'ici **mai-juin 2006**. Le délégataire de service **NET 27** a été choisi pour gérer le réseau départemental.

Les informations à ce jour sont trop peu précises pour faire l'objet d'un article et nous vous invitons donc à consulter régulièrement le site de NET 27 pour connaître l'actualité de la future offre :

<http://www.net27.fr/>

* Cette technologie ne permet pas de recevoir la télévision numérique (Internet et téléphonie uniquement).

Centre équestre

Poney Club du Tsar : Actus & Manifestations à venir

Tsar de Tavary, notre mascotte, recommence les concours avec sa nouvelle cavalière Ludivine Dallet et à 22 ans il ne supporte visiblement pas la retraite ! 2 sorties, 2 classements : au centre équestre de la Voie Blanche à Léry en Entraînement 1^{ère}, aux Écuries de J.Wittmer à St Aubin-sur-Gaillon en Officiel 1^{ère}.

Nous avons commencé les concours le 26 février avec une sacrée équipe : Ludivine DALLET, Anne-Laure LETAILLEUR, Séverine DELAPORTE, André OSSARD. Au fur et à mesure de la saison, d'autres cavaliers vont retrouver cette équipe (Marie QUENNEVILLE, Jennifer GIRON...).

- Afin de pouvoir faire découvrir ce monde de *grands et passionnés* aux *petits*, nous organisons : **Deux après-midis de baptême de poney gratuits, le mercredi 10 et le samedi 13 mai de 14 h à 18 h.** Les *grands* pourront aussi monter ou faire un petit tour d'attelage.
- Le Centre organise **2 C.C.E.** (Concours Complet d'Équitation) officiels plus entraînement, **les dimanches 28 mai et 11 juin.**
- Divers stages sont prévus pour les grandes vacances, tels que randonnée sur 3 jours, séjours au bord de la mer, préparation aux examens, organisation de bivouacs...
- Le Centre sera fermé du 24 au 30 avril car toute l'équipe de compétition part en stage de perfectionnement.



■ Tsar de Tavary, 22 ans et toujours partant !

• Pour plus de renseignements : Sandra 06 79 57 42 86

■ SANDRA LENNUYEUX

Amicale des Anciens Combattants

Assemblée générale & programme d'activités

Notre assemblée générale s'est tenue le samedi 21 janvier 2006 dans la maison de village, en présence de 37 adhérents ainsi que des représentants de la municipalité.

Accueil par le président qui remercie les participants et donne quelques infos concernant les Anciens Combattants :

- Dès juillet 2006, la retraite du combattant augmente de 2 € par mois environ. C'est mieux que rien !
- Les crédits alloués à l'O.N.A.C. (Office national des anciens combattants) augmentent de 4% ce qui va permettre à cet organisme d'intensifier l'aide aux personnes en difficultés, notamment envers les veuves d'anciens combattants, et développer les services d'aides à domicile, créateurs d'emplois.
- La parité homme femme est maintenant introduite dans le code des pensions militaires, pour tenir compte de l'évolution de notre société en particulier du nombre de femmes actuellement dans l'armée (environ 50.000).
- À noter aussi qu'un hommage solennel et national sera rendu lors de la disparition du dernier poilu de la première guerre mondiale.

Le secrétaire décrit ensuite notre activité 2005 qui a été très satisfaisante ainsi que l'état de nos finances indiqué par la trésorière. Ces bons résultats vont nous permettre de respecter nos objectifs pour 2006 et de réaliser notre programme tel que prévu.

Nous avons ensuite partagé une excellente galette des rois, accompagnée comme il se doit par un verre de cidre, à la satisfaction de tous.

Programme pour les mois prochains :

- **Buffet campagnard :**
Samedi 8 avril, 12 h, maison de village.
Pour assurer la réussite de cette *sauterie*, une **réunion préparatoire** est prévue dans la maison de village le **vendredi 31 mars à 15 h** entre les bénévoles désirant participer au succès de cette journée.

■ **N'oubliez pas de vous inscrire pour les activités de loisir (sauf pour le loto), 8 jours avant si possible en téléphonant ou en mettant un mot dans notre boîte à lettre à la mairie.**

■ MICHEL MARTINOVITCH



- **Séance de tir gratuite : Vendredi 28 avril, 14 h, stand de tir de Port-Mort.**

Comme l'année dernière, cette séance de tir est **offerte par Jacques TOUZÉ** aux personnes qui désirent découvrir cette pratique sportive ou simplement vérifier leur aptitude. Une opportunité à saisir !

- **Armistice Seconde Guerre mondiale : Lundi 8 Mai, 11 h, monument aux morts.**

La cérémonie se déroulera selon l'horaire habituel suivant :
 - Rassemblement devant la mairie, vente de bleuets 11h00-11h15
 - Lecture des messages, dépôt de gerbe 11h20
 - La Marseillaise par des enfants de l'école 11h30-11h40
 - Vin d'honneur dans la maison de village 11h45-12h15

Tous les pormortais sont cordialement invité à participer à cette cérémonie nationale.

- **PREMIÈRE !! : LOTO : Dimanche 21 mai, 14 h, maison de village.**

Nous tentons pour la première fois un loto amical entre les adhérents, leur famille et amis, en espérant que cette initiative nous permettra de passer une bonne après midi. Il y aura de beaux lots à remporter pour les plus chanceux .



■ Premier LOTO de l'Amicale !

- **Barbecue : Vendredi 16 juin, 12 h, dans le « clubhouse » de la forêt près du stand de tir.**
Même formule que l'année dernière mais le « clubhouse » sera réservé pour la journée, ce qui nous permettra de rester sur place jusqu'à 19 h sans problème. Si le temps est de la partie comme nous pouvons le supposer pour cette période de l'année, les amateurs de jeux de cartes ou de boules peuvent prévoir le nécessaire.

Recyclage & déchets ménagers

Un peu de civisme, S.V.P. !



■ **Ordures ménagères et sac de « verre » au pied des conteneurs de la rue de Falaise début mars 2006**

Nous avons tous en début d'année reçu la plaquette du SY.G.O.M. annonçant le calendrier de collecte de l'année et nous rappelant les règles de tri sélectif applicables aux sacs bleu et vert disponibles gratuitement à la mairie, ainsi qu'aux conteneurs de recyclage. Dans notre commune, cinq de ces conteneurs sont à notre disposition rue de Falaise : deux pour le verre, un pour les papiers, magazines et cartonnettes, et un pour les bouteilles en plastique (voir ci-dessous). Ils sont régulièrement vidés par des prestataires appointés par le SY.G.O.M. à une fréquence établie en rapport avec nos habitudes de remplissage.

La présence de ces dispositifs n'implique en aucun cas que l'endroit tienne lieu de décharge publique. De même que de jeter ses ordures dans la rue, placer des sacs de tri sélectif, d'ordures ménagères, ou des « encombrants » au pied des conteneurs, est **faire preuve de manque de civisme**.

Le prestataire n'y touchera pas et seule l'intervention de nos employés communaux les fera disparaître. Or il est inutile de rappeler que **nos deux employés communaux** ont largement à vaquer sur le vaste territoire de notre commune, et qu'ils **ne sont donc pas supposés faire notre « ménage » !**

Rappelons donc que :

- Les **conteneurs grillagés bleus** sont **EXCLUSIVEMENT** réservés aux bouteilles plastiques (SAUF bouteilles d'huile et bouteilles de produits chimiques ou pétroliers). **Les sacs plastiques de supermarché sont proscrits**, de par leur poids et leur composition chimique (voir encart concernant leur future interdiction dans la grande distribution).
- L'accès à la **Déchetterie d'Aubevoye** est **gratuit** pour les résidents de la commune et est même possible le samedi, et ce pendant toute l'année (voir nouvelles coordonnées en encart).
- Un ramassage des « **monstres** » est également effectué une fois par an - le **jeudi 20 avril** cette année - afin de nous permettre d'évacuer nos « encombrants ».

Enfin, il arrive à tout le monde de « loucher » une tournée de collecte du tri sélectif, alors si votre conscience vous dicte d'amener vos sacs de verre jusqu'aux conteneurs, allez au bout de votre geste et **mettez vos bouteilles dedans plutôt que devant !**

■ ALAIN CLERFEUILLE



INFO SY.G.O.M.

🌐 **Vente de compost en vrac**

La société **ECOSYS** sera présente à la **Déchetterie d'Aubevoye** pour une opération de **Vente de compost en vrac** avec conseils en jardinage et découverte du recyclage **le samedi 8 avril 2006** et **le samedi 29 avril 2006**

de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Tarif préférentiel pour les usagers de la Déchetterie : 6 € / 100 litres

Merci de prévoir vos contenants
Aide au chargement sur place

Renseignements ECOSYS : 02 32 35 95 81

🌐 **Déchetterie d'Aubevoye**

Les coordonnées téléphoniques ont changé.

Le nouveau numéro de téléphone est le :

06 66 60 85 32

En effet, suite à de réguliers actes de vandalisme sur les installations téléphoniques du local d'accueil de la Déchetterie, il a été décidé d'utiliser dorénavant un équipement de téléphonie mobile.

Le **bureau du SY.G.O.M.** des Andelys reste à votre disposition pour toute information au **02 32 54 47 64**

Horaires d'ouverture de la Déchetterie :

Du 1er avril au 30 septembre :

Lundi 10 h - 12 h / 14 h - 18 h

Mardi au Samedi 9 h - 12 h / 14 h - 18 h

Du 1er octobre au 31 mars :

Fermeture à 17 h 30



Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères
12 rue de Fontanges - 27700 LES ANDELYS
02 32 54 47 64 - sygom.andelys@wanadoo.fr

🌐 **INFO UTILE**

■ **Fins des sacs et emballages en plastique**

La distribution ou la vente dans les magasins de sacs de caisse ou emballages en plastique **non biodégradable** sera interdite en France à compter du 1^{er} janvier 2010.

Loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006

Après notre dossier sur les nouveaux systèmes de chauffage, les habitants de Port-Mort témoignent
Et pourquoi pas une pompe à chaleur chez vous...

Dans le prolongement de notre dossier sur les nouveaux systèmes de chauffage domestique (voir JPM N°35 - Janvier 2006) nous apportons aujourd'hui un nouvel élément d'information et de réflexion : pourquoi ne pas opter pour l'excellence, tant sur le plan financier qu'environnemental en équipant son logement d'une pompe à chaleur ?

Après avoir lu notre dossier, plusieurs habitants de la commune nous ont contacté pour déclarer qu'ils avaient eux même choisi ce mode de chauffage, et pour exprimer leur satisfaction. **Tous soulignent que, même s'il est vrai que l'investissement est élevé** et que les travaux relativement « lourds » à effectuer indiquent plutôt ce type d'équipement pour les constructions neuves ou les rénovations importantes de son habitat, **l'économie d'énergie réalisée avec ce genre de système s'avère sans égale par rapport aux autres modes de chauffage modernes.**

Autre information, que nous publions aujourd'hui, celle que nous apporte Serge Alquier : ingénieur de formation, passionné de thermodynamique, il sait de quoi il parle lorsqu'il explique comment s'installe une pompe à chaleur, et comment celle-ci fournit sous forme de chaleur une énergie qui peut se montrer jusqu'à cinq fois plus importante que celle consommée sous forme d'électricité pour faire tourner le système. Comme il le souligne ainsi, une fois son installation amortie (il suffit parfois de moins de cinq ans) un chauffage par pompe à chaleur peut se montrer cinq fois moins coûteux qu'un chauffage électrique, déjà très concurrentiel face aux énergies fossiles dans un habitat bien isolé.

Alors pourquoi ne pas se laisser convaincre par le témoignage de ce spécialiste alors que, rappelons-le également aujourd'hui, le Gouvernement accorde pour ce type d'équipement une aide financière qui peut s'élever jusqu'à 50% du montant de l'investissement nécessaire. Comme nous l'expliquions dans le journal de janvier dernier, toutes les informations sur les moyens d'obtenir ces aides et de s'adresser à des installateurs agréés sont facilement disponibles [Rappel des coordonnées dans l'encarté en page 11].

■ JEAN-PAUL CROIZÉ

... ou, comment faire du chaud avec du froid !

De quels moyens dispose t'on aujourd'hui pour réduire sensiblement la consommation d'énergie mais en conservant le confort d'une maison bien chauffée ?

Les deux principes que l'on pourrait appeler lapalissades, sont, d'une part de moins consommer et, d'autre part de puiser l'énergie gratuite et en quantité illimitée, car renouvelable, présente dans notre environnement, et de la transformer en chaleur dans sa maison.

Cet article vous présente une des nombreuses façons « d'aspirer » l'énergie gratuite disponible dans l'environnement naturel, grâce à une pompe à chaleur. Plusieurs possibilités existent et méritent d'être examinées au cas par cas.

■ Énergie ambiante

L'univers est un monde d'énergie. La chaleur en est la forme qui nous intéresse ici, **abondamment disponible et renouvelable.**

Le rayonnement solaire capté, peut-être avantageusement transformé en chaleur dans des capteurs solaires, mais alimente aussi tous les jours l'air, le sol, les nappes souterraines, les eaux lacustres et fluviales. Cette énergie se transforme en partie en chaleur, et y est sans cesse renouvelée même si elle n'est pas utilisée.

Par ailleurs le sol, jusqu'à 300 mètres sous nos pieds, est aussi continuellement alimenté en énergie par le flux de chaleur provenant du noyau terrestre.

La température du milieu où est stocké cette chaleur peut parfois être assez faible. Il est alors possible de l'exploiter plus efficacement à l'aide de pompes à chaleur.

■ Qu'est ce qu'une pompe à chaleur ?

Le réfrigérateur sera l'exemple concret de pompe à chaleur que tout le monde connaît qui va nous aider à comprendre son fonctionnement :

- L'évaporateur « aspire la chaleur » dans l'armoire, à une température basse, voisine de 0°C et la rejette à l'extérieur par le condenseur, souvent situé à l'arrière de l'armoire, dans la pièce et à une température plus élevée (40 à 50°C).

- Si l'armoire est bien isolée, ce qui est souvent le cas des appareils récents, la température interne ne monte que lentement avec les pertes thermiques au travers des parois, et n'entraîne la mise en route de la pompe que sur de courtes périodes.

- Si l'on imagine maintenant que l'intérieur de l'armoire du réfrigérateur - l'évaporateur - est en communication avec

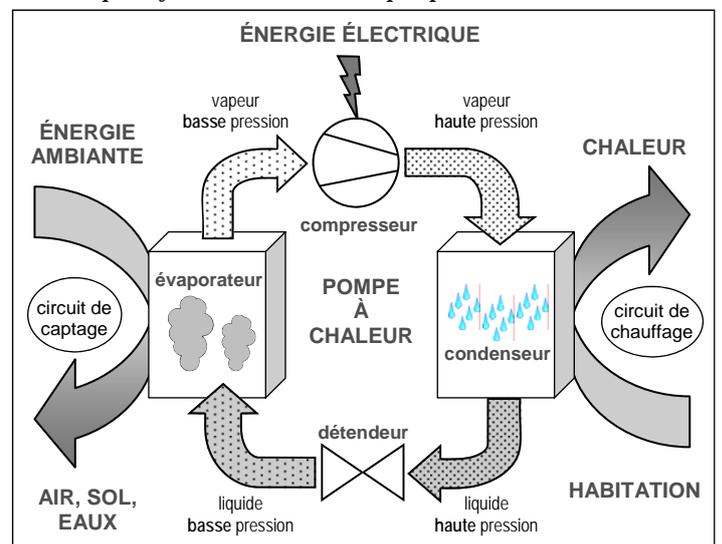
l'atmosphère extérieure de la maison, et que l'arrière du réfrigérateur - le condenseur - reste dans la maison, on peut alors chauffer celle-ci de façon permanente en puisant la chaleur extérieure, bien qu'à une température plus basse.

■ Un peu de technique

La technologie la plus courante des pompes à chaleur pour le chauffage comporte un ensemble compact moteur électrique et compresseur qui impose à un fluide dit « frigorigène » à circuler en continu entre deux échangeurs de chaleur, dans lesquels, alternativement, il s'évapore - évaporateur du côté froid -, puis se liquéfie - condenseur du côté chaud. L'ensemble du circuit est souvent totalement étanche, le compresseur et le moteur étant noyés dans le fluide.

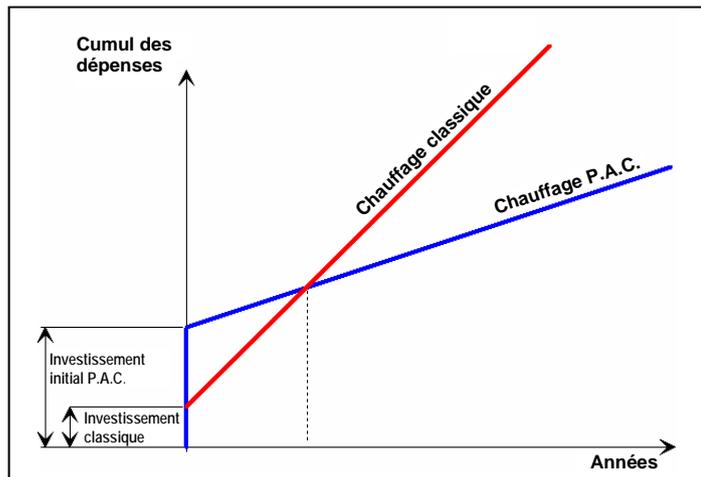
L'énergie extérieure est gratuite. Il faut consommer de l'énergie électrique pour entrainer le moteur du compresseur. Celle-ci, achetée à EDF par exemple, se transforme intégralement en chaleur du côté chaud. Le résultat, dans notre cas d'utilisation pour le chauffage, est la **chaleur récupérée côté chaud, égal à la somme de l'énergie électrique achetée et de l'énergie gratuite prélevée côté froid.**

■ Principe de fonctionnement d'une pompe à chaleur



On considère que, selon les conditions de fonctionnement liées à l'installation et aux niveaux des températures, l'énergie fournie sous forme de chaleur est de 2 à 5 fois plus importante que l'énergie électrique achetée.

Les factures d'électricité seront évidemment dans la proportion inverse. Par contre l'investissement initial à consacrer à l'achat d'une pompe à chaleur (P.A.C.) et à son installation sera souvent plus élevé que pour un chauffage classique. Globalement, au cours des ans, comme le montre le graphique ci-dessous, on récupère rapidement le surcoût lié à l'investissement initial, grâce au coût réduit des factures de chauffage répété chaque année. Selon les cas, quelques années suffisent à rentabiliser son installation.



■ Les conditions et les possibilités d'utilisation

Les « sources froides » les plus fréquemment disponibles doivent être envisagées selon le site de la maison et les possibilités d'implantation; par exemple :

- L'eau (puits, cours d'eau),
- L'air (extérieur ou extrait de l'habitation par la VMC),
- Le soleil (capteur solaire, sol).

Si l'intérêt technique d'utiliser une pompe à chaleur chez soi est établi, et quelle que soit l'importance de l'aspect écologique, celui-ci s'efface souvent devant les contraintes économiques d'un tel projet pour un particulier. Il est en effet indispensable d'évaluer au préalable le gain apporté par une installation de chauffage thermodynamique, et pour cela, la démarche suivante est recommandée, éventuellement avec l'assistance d'une personne compétente.

- **Analyse technique** des possibilités offertes par les locaux et l'environnement, sans a priori pour une technique ou un produit précis.
- **Évaluation de l'investissement** nécessaire pour l'installation (coût d'achat optimisé et aides financières associées).
- **Estimation du coût d'utilisation** du système projeté (consommation d'énergie et entretien, coût d'emprunt éventuel).

La rentabilité de l'investissement apparaîtra alors en comparant les résultats de cette étude préalable avec les dépenses équivalentes pour un moyen de chauffage plus classique.

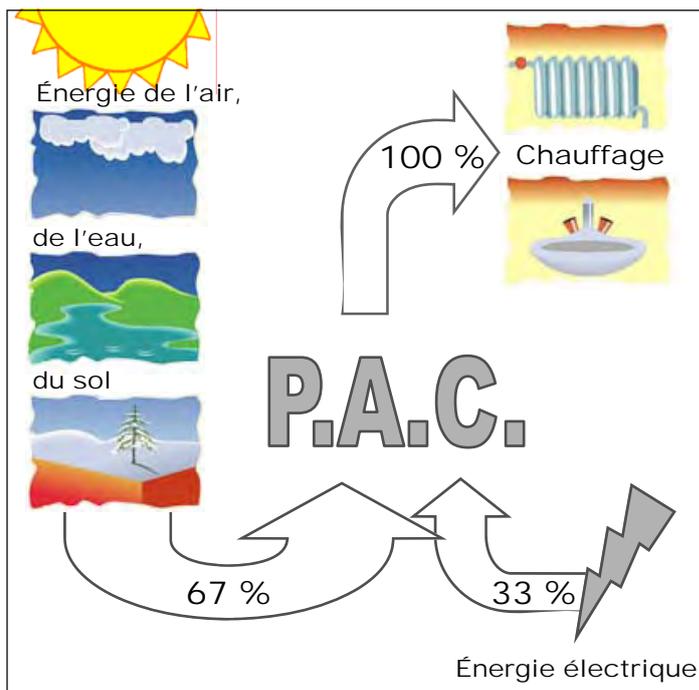
Il apparaît dans ces quelques lignes que avant de décider l'installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage de son habitation, une petite étude technique et économique est conseillée, pour assurer un fonctionnement satisfaisant et une rentabilité rapide.

La protection de l'environnement sera également satisfaite par la réduction de consommation d'énergie fossile polluante.

■ SERGE ALQUIER

Où se renseigner ?

- Soit auprès de l'**ADEME**, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Tél. 0 810 060 050 (N° « Azur », coût d'un appel local)
<http://www.ademe.fr/>
- Soit auprès de l'un des trois « **Espaces Info-Énergie** » de l'Agence, associations indépendantes des installateurs et fournisseurs de matériel de chauffage existant en Haute-Normandie :
 - **HABITAT ET DÉVELOPPEMENT de l'Eure**
12, boulevard Georges Chauvin – BP 734
27007 **Évreux** Cedex
Tél. 02 32 39 84 00
Mèl. pie-hd27@club-internet.fr
 - **EURE SOLAIRE**
4, rue Constant Roussel
27400 **Louviers**
Tél. 08 71 35 63 15
Mèl. eie.euresolaire@wanadoo.fr
<http://eure-solaire.apinc.org/>
 - **CAUE 76**
5, rue Louis Blanc – BP 1283
76178 **Rouen** Cedex 1
Tél. 02 35 72 05 10
Mèl. eie@caue76.org
<http://www.caue76.org/>



■ *Bilan énergétique lors de l'utilisation d'une pompe à chaleur.*

INFO UTILE

■ Favoriser le changement de chauffage

Lors de leur construction, les maisons individuelles chauffées à l'électricité devront désormais être équipées d'un conduit d'évacuation vertical des fumées, compatible avec le raccordement d'une installation de chauffage fonctionnant avec une autre énergie. Cette disposition s'applique aux constructions pour lesquelles une demande d'autorisation de construire ou une déclaration préalable est déposée à compter du 1er septembre 2006.

Arrêté du 31 octobre 2005.

Vérités historiques

Les mariages de Blanche de Castille...

Printemps 1200 : Philippe II – Auguste – est roi de France ; Jean Sans-Terre est roi d'Angleterre mais aussi duc de Normandie et à la tête de nombre d'autres provinces françaises : un vassal bien trop puissant... Nos bords de Seine, alors frontière, se sont hérissés de forteresses. Après des jours de palabres, le 22 mai 1200, les deux souverains finissent par signer un traité que l'Histoire retiendra sous le nom de « Traité du Goulet » : dix neuf articles âprement négociés, l'un d'eux – seulement – parle de mariage...

Un mariage, une bonne alliance entre familles, unissant Capétiens et Plantagenêts, garantirait la paix entre les deux royaumes, voire n'en ferait plus qu'un... : Aliénor d'Aquitaine, mère de Jean, fait ramener de Castille sa petite fille, Blanche.

Seulement voilà : Philippe Auguste et, par conséquent, son royaume sont pour l'heure excommuniés par le pape Innocent III. Impossible de faire célébrer le moindre office religieux au royaume de France... Une solution : faire célébrer ce mariage en terre anglaise. Mais la méfiance règne : ce devra être juste sur la frontière car si la mariée est la nièce de Jean, le marié n'est autre que le fils aîné de Philippe. Aussi, pendant qu'un archevêque unit les deux enfants rive droite, les deux monarques se retrouvent rive gauche : excommunié, Philippe ne peut assister à la cérémonie et Jean s'est constitué otage tant que le jeune prince Louis est en terre anglaise...

Pourtant, les chroniqueurs sont des plus discrets sur ce mariage, l'union de ces deux enfants ne fut vraiment que l'accèssoire d'un accord politique. Dommage : un mariage royal à Port-Mort ! En l'absence de témoignages, bien des auteurs auront recours aux « clichés »...

Dans la très volumineuse « Histoire universelle » dont l'impression dura huit ans (1779 – 1787), comprenant plus de 50.000 pages, on trouve à propos du mariage de Blanche de Castille le passage suivant : ...« la cérémonie du mariage se fit en Normandie. » Tout juste une ligne, pas plus ! Aurons-nous plus de chance avec les historiens du XIXe siècle ?

Henri Martin, de l'Académie Française, nous raconte dans l'un des volumes de sa célèbre « Histoire de France » l'arrivée de Blanche, « enfant d'une douzaine d'années, qui était déjà, suivant les chroniqueurs, la plus belle dame que l'on pût voir ni regarder en son temps »... « en Normandie, où le mariage fut célébré, entre Vernon et les Andelis, le 23 mai 1200. » Précision quant à l'époux : « Le jeune marié, Louis de France, à peine âgé de quatorze ans, se distingua par son adresse et sa valeur dans les tournois auxquels on convia les plus illustres chevaliers de France et d'Angleterre, à l'occasion des fêtes du mariage : il y fut légèrement blessé. »

Quant à l'un de nos spécialistes locaux d'alors, Brossard de Ruville, il fait entre autre référence, dans sa précieuse « Histoire de la Ville des Andelys », à l'ouvrage de Thomas Duffus Hardy : « Itinerary of King John » paru en 1835. Cet historien anglais puise ses sources dans les documents d'époque qui, sans être prolixes, n'en sont pas moins inintéressants ; on connaît ainsi les déplacements du roi d'Angleterre : « Nous retrouvons Jean Sans-Terre au Château-Gaillard le 11 et le 12 du mois de mai de l'année 1200. Il s'en absenta pendant trois jours. Le 17, il était de retour, et le lendemain, qui était le jour de la fête de l'Ascension, il se rendit à un nouveau rendez-vous que lui avait assigné Philippe-Auguste, **au lieu ordinaire de leurs réunions, c'est à dire entre le fort de Boutevant et le fort du Goulet**, sur la limite des deux états. »... « Le même jour et au même lieu fut dressé l'acte de mariage entre Louis, fils de Philippe-Auguste, et Blanche, fille d'Alphonse IX, roi de Castille, et nièce de Jean Sans-Terre. Le roi d'Angleterre s'en retourna coucher au château-

Gaillard. Il y séjourna jusqu'au 25 du dit mois de mai ; après quoi il s'en départit pour se rendre au fort d'Orival. » Aucune mention de la cérémonie de mariage... Il est vrai que Jean n'y assista pas, il était au Goulet, s'étant constitué otage du roi de France tant que le jeune Louis se trouvait en territoire anglais...

Autre grande figure de notre histoire locale au XIXe siècle : Edmond Meyer, qui relate dans son « Histoire de la ville de Vernon » : ... « les deux souverains se retrouvèrent **au Goulet**, au mois de mai 1200... On arrêta, dans cette conférence, les conditions du **mariage** de Louis, fils de Philippe-Auguste, avec Blanche, fille d'Alphonse de Castille et nièce de Jean-sans-Terre »... « les **fiançailles** de Louis et de Blanche de Castille furent célébrées le 23 mai à Portmort, situé sur la terre normande... ». Mariage ou fiançailles ? Au Goulet ou ailleurs ?...

En 1939 paraît un « Blanche de Castille, femme de Louis VIII, mère de St Louis ». Œuvre de Marcel Brion, futur académicien, historien de l'art, critique littéraire, auteur de plusieurs biographies historiques, mais aussi romancier... C'est hélas sans citer la moindre source que l'auteur nous invite à suivre la cérémonie : « ...des réjouissances magnifiques accompagnèrent la messe qui avait été dite dans l'église de Portmort.. On banquetta joyeusement, portant force santés au bonheur des enfants, et tandis que les chanteurs chantaient, que les jongleurs faisaient leurs tours, que les bateleurs amusaient la foule avec leurs ours dan-



■ Blanche de Castille, dessinée par de Friquetti dans le *Plutarque Français* (*Vies des hommes et femmes illustres de la France* - 1835).



■ *Blanche de Castille et Louis VIII couronnés le 6 août 1223 à Reims à la mort de Philippe Auguste.*

seurs et leurs singes savants les gentilshommes s'enivrèrent de belle humeur, pour faire honneur aux mariés. Profitant d'une belle journée de printemps, on avait dressé les tables dans la prairie, à l'ombre des pommiers. Il faisait plaisir à voir comment les valets couraient de-ci, de-là portant les viandes rôties et les paons dressés sur des plats précieux, tandis que les échansons, brandissant cruches et bouteilles, avaient grand'peine, malgré tout leur zèle, à contenter la soif des convives. » C'est ainsi sur quatre pages ! On nous décrit les époux, ce qu'ils ressentent durant la messe, au moment d'ouvrir le bal...

Dans son ouvrage « La France de Blanche de Castille » paru en 1977, René Bertrand est tout aussi généreux en détails, en rajoutant même un peu : après le menu, la carte des vins ! « Ce fut, dans l'abondance des viandes, une étonnante beuverie riche en boissons inconnues en honneur en ce temps-là : cervoise, hydromel, hypocras et sans doute quelque vin acide des vignobles du lieu » !

Il y a plus surprenant : le mariage n'aurait pas été célébré à Port-Mort, mais à Pont-Audemer ! Certains auteurs s'y conforment d'autant plus que c'est ce qu'affirme l'incontournable « Larousse du XXe siècle » et encore aujourd'hui certains sites généalogiques... D'autres semblent composer en affirmant : « ... la cérémonie s'accomplit en l'église de *Pont More* en Angleterre... ». Cela dit, continuons à nous méfier des dictionnaires : le « Robert » accorde plus de place à Blanche-Neige qu'à Blanche de Castille !...

Heureusement, le XXe siècle a aussi son lot d'érudits passionnés d'histoire locale. Parmi eux : Alphonse-Georges Poulain qui en 1957 publie « Les séjours du Roi Saint Louis en Normandie et particulièrement à Vernon-sur-Seine » dont l'un des chapitres est consacré au « Mariage de Louis VIII et de Blanche de Castille » dans lequel il n'hésite pas à préciser ce que pouvait laisser sous-entendre Brossard de Ruville : « **L'acte de mariage fut signé le 18 mai 1200, à Port-Mort, dans une petite forteresse nommée Castellum Novum (Château neuf)** »... Or, si ce lieu est le « lieu ordinaire de leurs réunions » (effectivement situé entre les deux forts : celui de Boutavant, sous Tosny, et celui du Goulet), le traité dit « du Goulet » porte mal son nom...

« Le mariage fut célébré le 23 mai à Port-Mort ». « Aussitôt la cérémonie terminée, on fit partir pour Paris ces époux juvéniles, que la politique venait d'unir ». Ce mariage apparaît comme la conclusion des négociations au terme desquelles chacun rentre chez soi et le rideau tombe sur la scène pormortaise.

« Je suis l'historienne de ceux que j'aime ». Elle ne se présentait pas comme une spécialiste, mais Isabelle, Comtesse de Paris, n'avait pu résister au plaisir de livrer une « histoire de famille » en 1991 avec un ouvrage : « Blanche de Castille, mon aïeule ». Son écriture est en effet celle de quelqu'un, certes bien informée et bien entourée, mais narrante une histoire de famille. Ainsi, à propos de Blanche : « ... la duchesse de Guise, ma belle-mère, prétendait qu'elle était rousse... ». L'auteur fait également preuve d'une grande impartialité quant à la cérémonie, tout en conformité avec ce que le bon sens dicte, ce que les circonstances imposent : « Ce jour qui devrait être le plus beau jour de sa vie, se déroule plutôt comme une vraie noce de village. La cérémonie a lieu dans l'église de Port-Mort... Blanche est seule, aucun membre de sa famille n'est présent auprès d'elle... Voilà les deux jeunes gens en présence l'un de l'autre. De cette première impression dépendra toute leur vie... Le consentement des jeunes époux est échangé devant une assistance de paysans, de barons, de chevaliers, de moines et de curieux. On est loin d'une grande fête princière. »

Ce qui ne dut certes pas empêcher quelques réjouissances populaires de part et d'autre de la frontière et bien au-delà, réjouissances au cours desquelles put être organisé l'un de ces tournois où le jeune Louis fut légèrement blessé.

Rien ne dit que Blanche ne revint jamais à Port-Mort, mais contrairement à ses séjours à Vernon, à l'abbaye du Trésor... nous n'en avons nul témoignage. Il est vrai que le modeste Château Neuf fut vite à l'état de ruine et seule la petite église Saint-Martin pouvait lui rappeler une officielle mais simple cérémonie religieuse peu vraisemblablement suivie sur place des interminables banquets et téméraires tournois. Réduite à sa plus simple expression, ayant juste la forme pour honorer les accords signés malgré l'excommunication, la cérémonie – au terme de laquelle l'« otage » Jean serait « libéré » - devait avant tout unir deux royaumes... Deux royaumes qui reprendront bien vite leurs interminables disputes !

Pour terminer, notons que la Sainte-Chapelle garde le souvenir du mariage de Blanche de Castille avec le futur Louis VIII : les tours de Castille et les lys de France ornent l'édifice-reliquaire de la capitale. Ce 23 mai 1200 à Port-Mort, à défaut d'avoir uni durablement la France et l'Angleterre, on aura uni la France et la Castille et ce sans savoir alors que la frêle mariée allait devenir l'une des plus grandes reines de France et mère très influente d'un roi qui deviendra saint...

■ PATRICK LEWILLE



■ *Voûte de la Sainte Chapelle ornées des Lys de France et des Tours de Castille.*

VOTRE QUARTIER D'ANTAN

(6) La Hagueritte

Un nouveau quartier à l'affiche : ce quartier était peu habité il y a 250 ans comme vous pouvez le voir sur l'extrait du vieux cadastre. Quelques maisons décimées, pratiquement aucune sur l'actuelle rue Haguerite, par contre certaines, situées rue des Ormeteaux et Grande rue, existent encore de nos jours.

À l'époque le lieu-dit « la Hagueritte »¹ n'était comme son voisin « les Ormeteaux » qu'un ensemble d'herbages ; « les Ormeteaux » avait déjà une rue à son nom. La rue Haguerite apparaît beaucoup plus tard vers 1870, lors de l'échange d'une parcelle de terre contre la ruelle de la Motte² entre le Comte du Douet de Gravelle et la commune de Port-Mort. La pièce de terre était une partie du Domaine de la Motte³, anciennement fief de la Motte, propriété du Comte en 1870 ; elle bordait la ruelle aux Renauls. La ruelle de la Motte ayant disparu, la rue Haguerite, nouvellement baptisée, se trouva prolongée par un chemin permettant un nouvel accès aux bords de Seine en coupant le lieu-dit « les Ormeteaux ». La rue des Ormeteaux, n'ayant plus utilité à rejoindre la ruelle de la Motte, fut raccourcie pour s'arrêter maintenant à la croisée de la rue Haguerite et du chemin menant à la Seine.

Les décennies qui suivirent ont vu bâtir ce quartier : les deux côtés de la rue Haguerite et la création du lotissement des Prés de Seine dans les terres du Courtil Bardou ; la rue des Ormeteaux restant plus modeste dans l'extension des ses habitations.



■ Le lieu-dit « la Hagueritte » est encore aujourd'hui un espace avec très peu de constructions, essentiellement constitué de terres cultivées.

¹ L'origine du mot *Hagueritte*, n'est pas facile à trouver. Si on le décompose, *Hague* est un mot d'origine viking qui signifie enclos de taillis ou de haies et *Ritte* provient du patois *Ritta* diminutif du vieux français *Riette* qui signifiait « petite rue, petit chemin ».

² Chemin de nos jours disparu - voir extrait du vieux cadastre pour sa situation. Elle reliait la Grande rue à la Seine et se situait au niveau du virage du château.

³ Bien que nous soyons maintenant habitués à situer le nom Delamotte (écrit en un seul mot) de l'autre côté de Port-Mort, le fief de la Motte était situé vers le château et la « rue de la Motte » était en fait le chemin qui allait en direction du Domaine de la Motte.

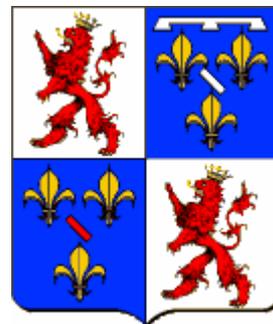
Les Seigneurs de la Motte



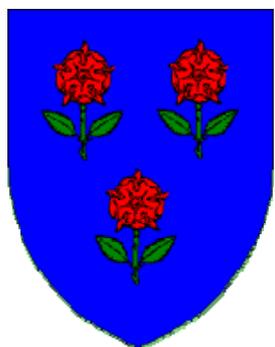
■ GOYON

La famille de Matignon, dont les membres ont été seigneurs du fief de la Motte, remonte à 1220, date à laquelle **Étienne I Goyon**, seigneur de la Roche-Goyon, épouse **Luce, dame de Matignon**, fille de Denys, seigneur de Matignon. Cette famille possèdera le fief de la Motte jusqu'aux années 1500 ; le dernier seigneur cité, **Gui de Matignon**, est décédé le 12 mars 1497.

Un de ses descendants, **Jacques I-François-Léonor**, né le 22 novembre 1689, seigneur de Matignon, de la Roche-Goyon, épouse le 20 octobre 1715, **Louise-Hippolyte**, fille d'Antoine I, prince de Monaco, née le 10 novembre 1697, et devient ainsi co-prince de Monaco (20/02/1731-29/12/1731), puis régent de Monaco (29/12/1731-07/11/1733). Il prend le nom de **Grimaldi** et meurt le 23 avril 1751. Qui ne connaît pas les descendants actuels de cette famille... Comme un ouragan 🎵 🎵 🎵 ...



■ GOYON-MATIGNON

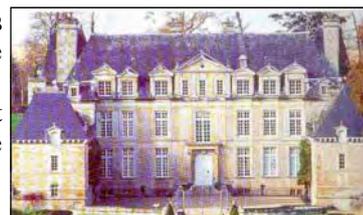


■ DE LA MOTTE

Le fief de la Motte devient ensuite propriété de **Nicolas Grimoult**, escuyer, seigneur de la Motte, conseiller au parlement de Rouen, marié à Rachel de Saint-Simon le 27 juillet 1603 à Quevilly (76). Ce Grimoult, descendant d'une ancienne famille normande, était protestant. Ami fidèle d'Henri IV, il siégeait au Parlement de Normandie à Rouen et participa à la rédaction de l'Édit de Tolérance (Édit de Nantes).

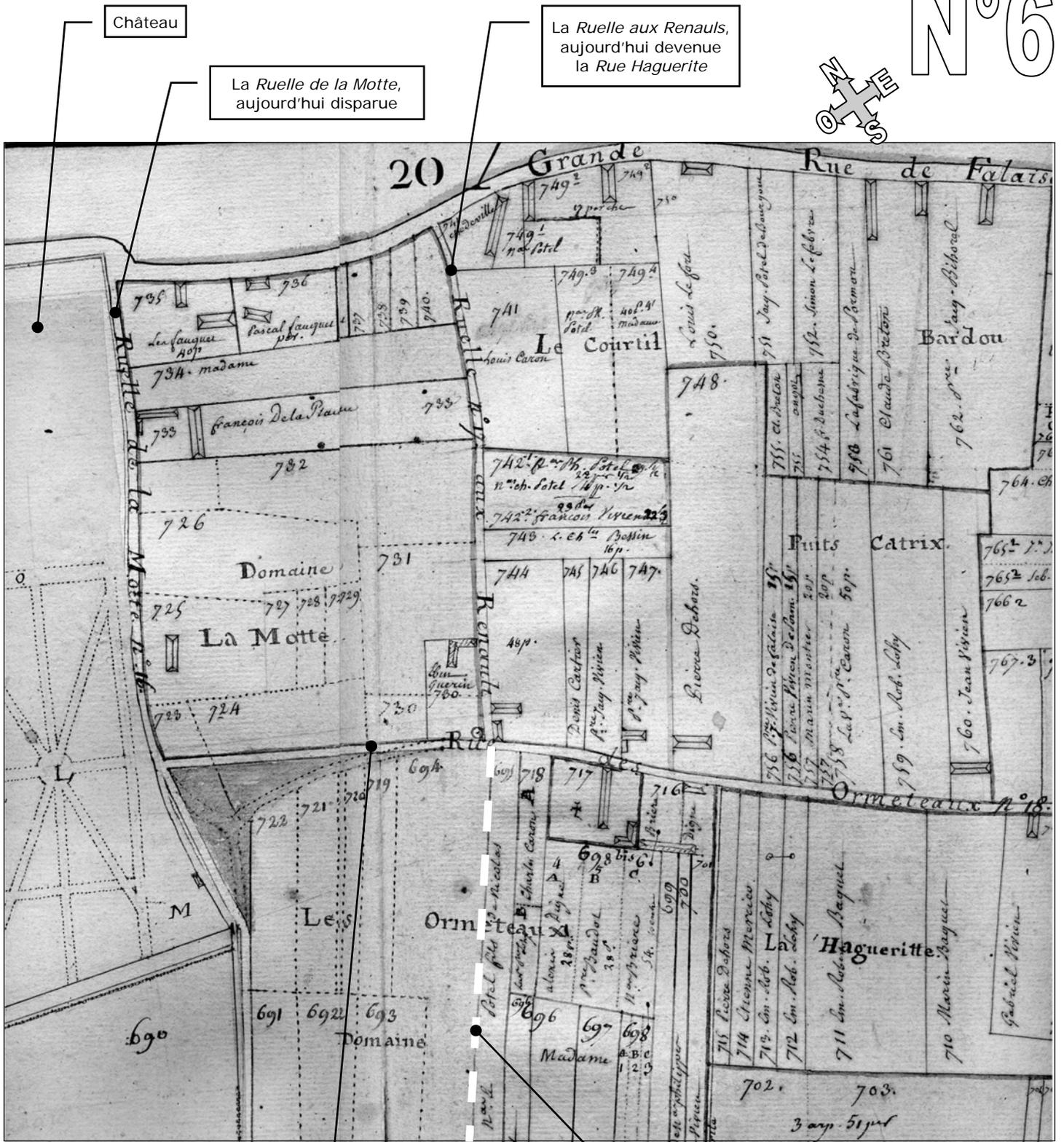
Un château a été construit entre 1598 et 1614 par Nicolas Grimoult dans la commune d'Acqueville dans le Calvados. Ce château se visite de Pâques à la Toussaint ; peut-être un but de flâneries...

Nicolas Grimoult qui avait été démis de ses possessions fut rétabli et maintenu au titre par Henri IV lors de la promulgation de l'Édit de Nantes le 2 mai 1598.



■ Château d'Acqueville (14)

Sources : Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison Royale de France, des Pairs, Grands Officiers de la Couronne et de la Maison du Roy; et des anciens Barons du Royaume*, Collection H&G, (édition originale 1726-1733 et supplément de Potier de Courcy en 12 volumes) ; Édit de Nantes 2/05/1598, Section XIII, article 52.



Portion de la Rue des Ormeteaux ayant disparu en même temps que la Ruelle de la Motte

Nouveau chemin d'accès à la Seine créé à la disparition de la Ruelle de la Motte

Poursuivez la découverte de notre village avec Votre Quartier d'Antan dans l'édition de Juillet 2006 : (7) La Grande rue (de la rue Haguerite à la rue de Seine)

Généalogie pormortaise

Familles Cabot / Dehaie

Dans le numéro 17 du Journal de Port-Mort paru en juillet 2001, était publié un article sur une vieille famille de souche pormortaise. Interpellé par une descendante d'une autre ancienne famille de notre village, je me suis remis aux recherches et à la plume pour vous présenter un bout d'histoire de ses ancêtres.

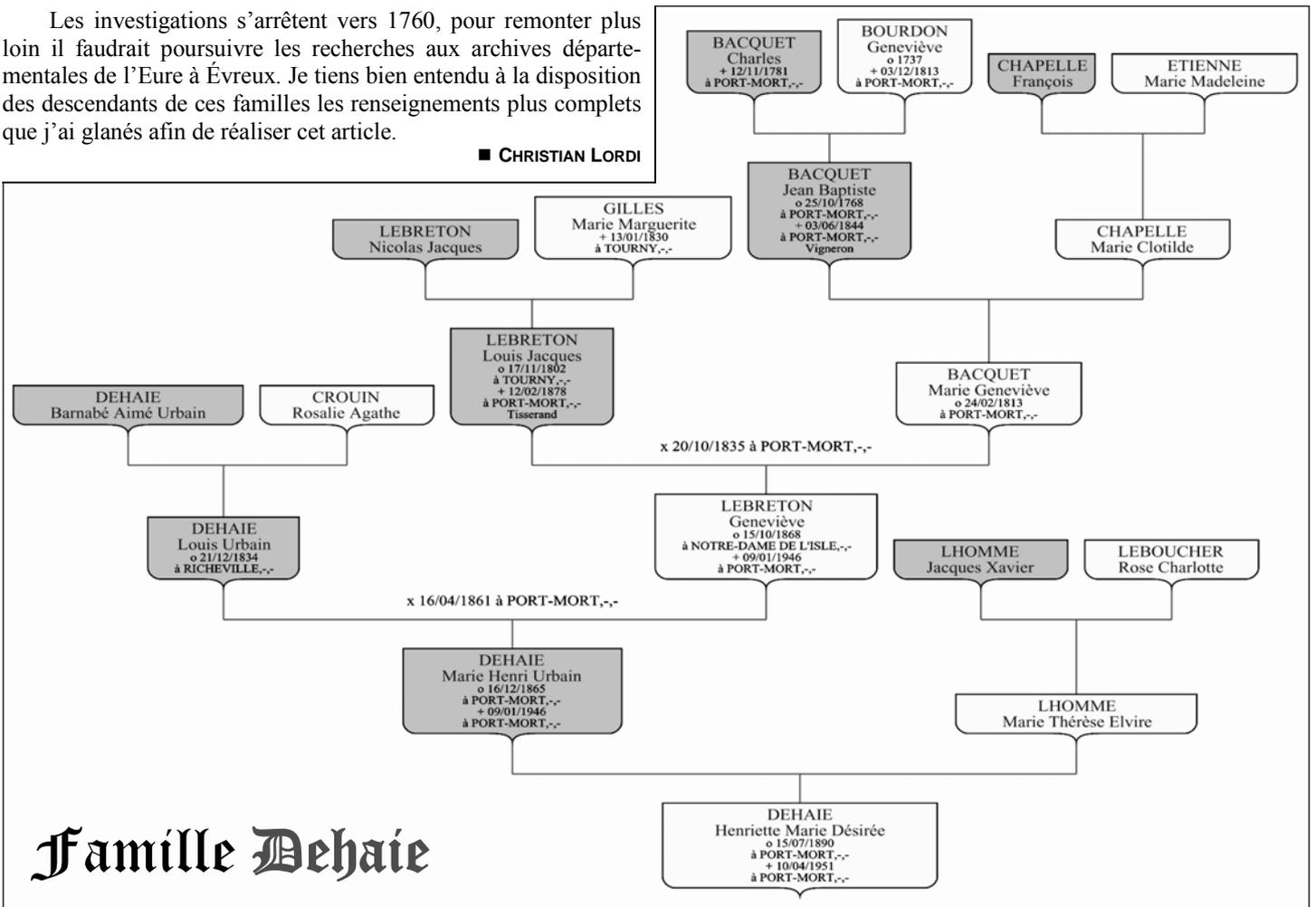
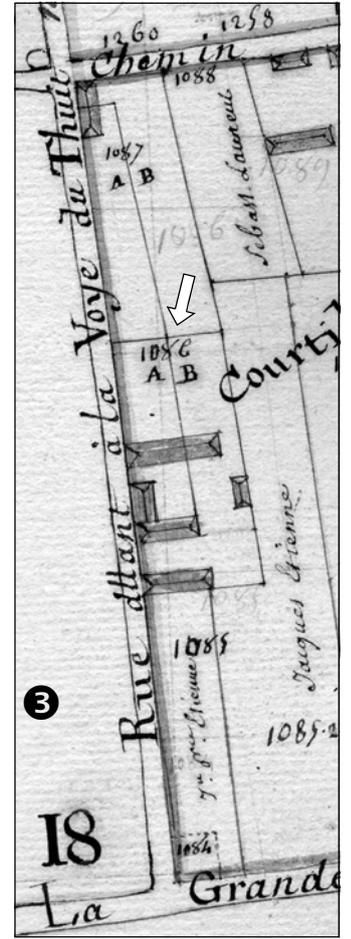
Cette dame et d'autres habitants de Port-Mort descendent du couple uni, en notre mairie le 11 juin 1910, M. CABOT Delphin Louis et M^{lle} DEHAIE Henriette Marie Désirée, tous deux natifs de Port-Mort. Delphin a assumé la place de premier magistrat de notre commune de novembre 1941 à avril 1945.

Comme vous pouvez le voir sur les deux arbres généalogiques, qui retracent le parcours de six générations sur 150 ans, Port-Mort a été le lieu de rencontre d'habitants de villages aux alentours, parmi lesquels nous trouvons les villages limitrophes comme Notre-Dame-de-l'Isle, Bouaffles et d'autres un peu plus éloignés. La souche des DEHAIE était originaire de Richeville, la grand-mère d'Henriette DEHAIE, LEBRETON Geneviève était née à Notre-Dame-de-l'Isle de parents venant de Tourny. La mère de Delphin CABOT, avait pour lieu de naissance Saint-Aubin-sur-Gaillon, sa grand-mère paternelle, NOBLET Clotilde avait vu le jour à Notre-Dame-de-l'Isle. Les arrière-arrières-grand-parents de Delphin CABOT avait des racines à Saint-Marcel. Par contre nous trouvons de nombreuses traces de familles CABOT sur le territoire de Notre-Dame-de-l'Isle, aussi bien sur l'inventaire des biens sur la commune de Port-Mort en 1792 que sur la page du plan de la dîme concernant une partie de la seigneurie de l'Isle (1).

Le seul patronyme ayant ses souches sur Port-Mort est BAQUET ou BACQUET (2). Nous trouvons celui-ci aussi bien côté Delphin CABOT que du côté Henriette DEHAIE. Je pense même que Delphin CABOT et Henriette DEHAIE étaient tous deux cousins par ce lignage (voir encart). Au niveau des professions, beaucoup d'entre eux travaillaient la terre à l'image de Delphin, lui-même cultivateur. Nous trouvons des laboureurs, mais aussi des laboureuses, des vigneron et des charretiers. Les autres métiers rencontrés sont épicier pour Barnabé DEHAIE à Richeville et tisserand pour Louis LEBRETON à Tourny. Les prénoms les plus aperçus sont pour les femmes Geneviève et Marie-Geneviève et pour les hommes Jean-Baptiste et Louis.

Les investigations s'arrêtent vers 1760, pour remonter plus loin il faudrait poursuivre les recherches aux archives départementales de l'Eure à Évreux. Je tiens bien entendu à la disposition des descendants de ces familles les renseignements plus complets que j'ai glanés afin de réaliser cet article.

■ CHRISTIAN LORDI



Famille Dehaie

COUSINAGE BACQUET

Je ne suis pas remonté assez, pour avoir l'écrit formel du cousinage. Mais de fortes présomptions m'amènent à déduire que les parents de BACQUET Charles, époux de Geneviève BOURDON, étaient Jean-Baptiste BACQUET et CABOT Geneviève. Charles était donc le frère de Jean-Baptiste junior époux de LISSOT Marie-Geneviève.

En effet, sur le vieux plan cadastral de Port-Mort une propriété BACQUET a été divisée en deux (3) avec le renvoi en marge (4) :

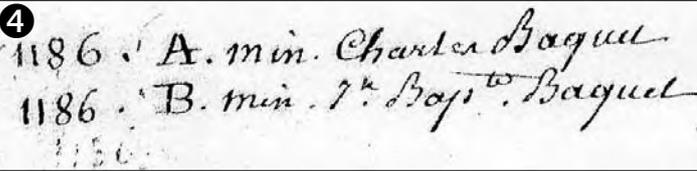
- 1186.A mineur Charles BAQUET
- 1186.B mineur Jean-Baptiste BAQUET

De plus nous retrouvons la référence de ces biens dans l'inventaire des biens en 1792 :

- 1186.A Jean Baptiste BAQUET fils de Charles
- 1186.B Marie Rosalie BAQUET fille de Jean-Baptiste

En outre sur l'acte de mariage de Marie Geneviève BACQUET, fille de Jean Baptiste et petite fille de Charles, Pierre Nicolas CABOT, fils de Marie Rosalie BACQUET et petit fils de Jean-Baptiste, est stipulé cousin de la mariée.

La preuve finale serait de trouver les deux actes de naissance des deux frères Charles et Jean-Baptiste.

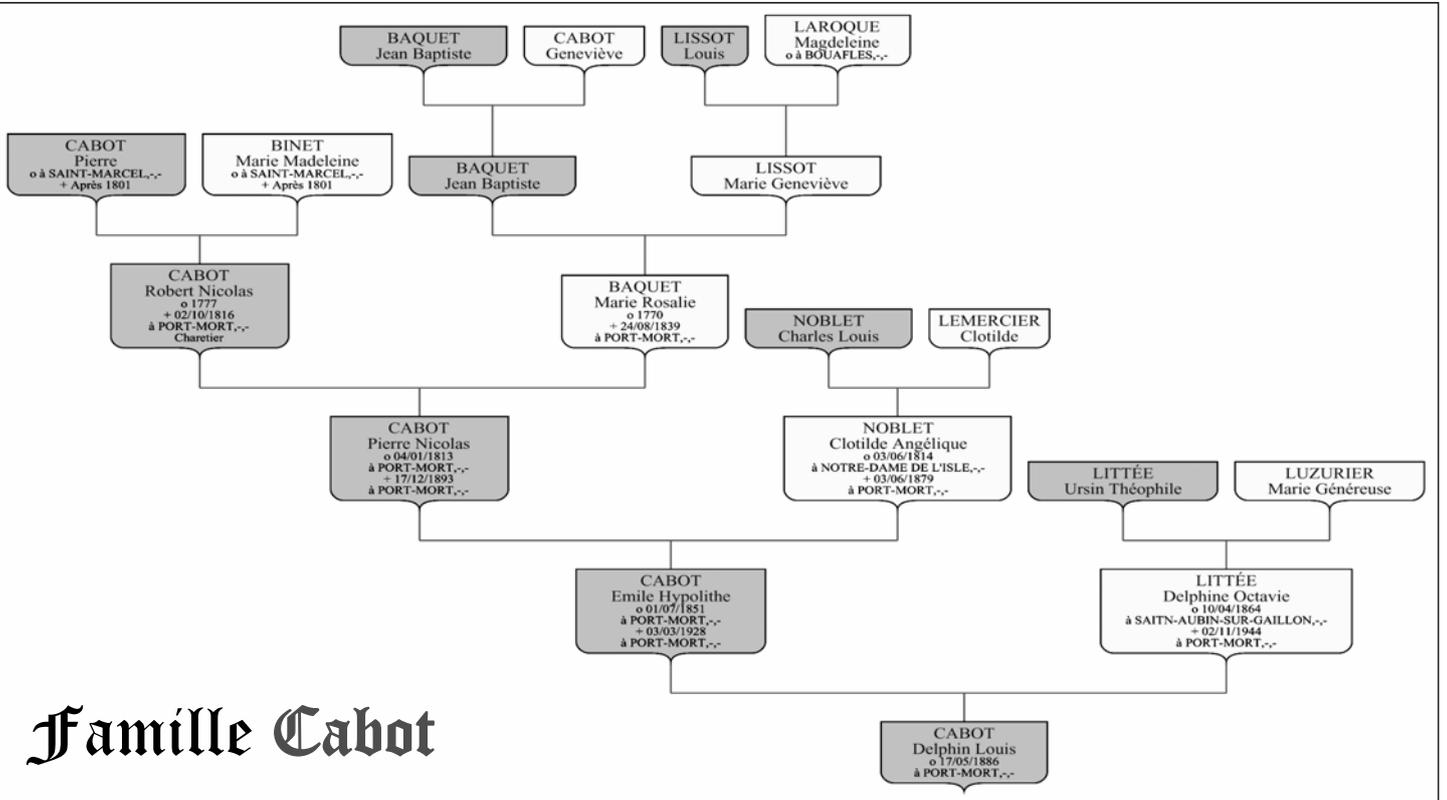
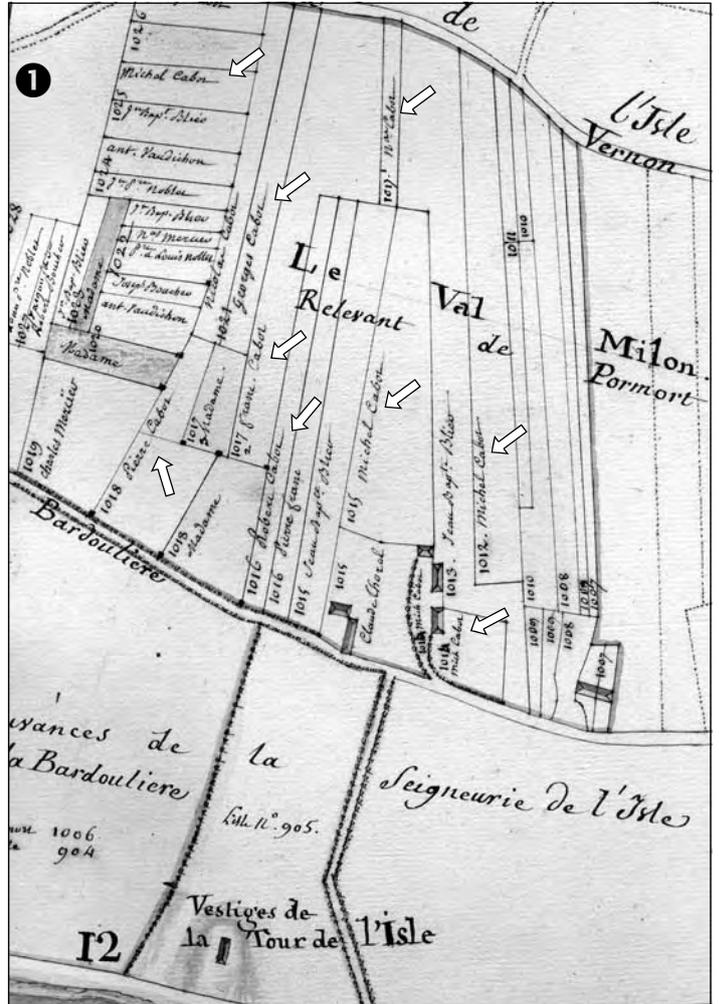


2

MATRICE DU RÔLE POUR LA CONTRIBUTION FONCIÈRE

COTE 10. PROPRIÉTAIRE *Geneviève Bourdon épouse de Charles Baquet et ses enfants Mineurs. Laboureur admettant (2,3)*

Indication de la Section.	N O M S Nombres des Champs, Cantons ou Trièges.	NATURE et qualité de chaque propriété.	Contenance. Ares.	Evaluations du Revenu Imposé.		Indication des Mutations.	
				liv. f. d.	ENTRÉE. Année, cote du précédent propriétaire.	SORTIE. Année, cote du successeur, propé- taire ou l'article est renvoyé.	
12 A 10	<i>M. de Couvert</i>	<i>Ch.</i>	<i>37 1/2</i>	<i>14 50</i>			
15 A 13	<i>M. de Couvert</i>	<i>Ch.</i>	<i>35</i>	<i>14 10</i>			
17 A 106	<i>M. de Couvert</i>	<i>Ch.</i>	<i>22</i>	<i>2 16</i>			
106 C 127	<i>Chapoulet</i>	<i>Terre</i>	<i>40</i>	<i>1 18</i>			



Famille Cabot

Sources : Registres naissances, mariages, décès - Mairie de Port-Mort ; Inventaire des biens sur la commune de Port-Mort en 1792 - archives mairie de Port-Mort ; Rôle foncier 1790 - archives mairie de Port-Mort ; Plan de la dime 1780 circa - archives mairie de Port-Mort ; Dépouillement et relevé des registres des actes de mariages de Port-Mort (1683-1820) - Cercle généalogique de l'Eure. Arbres généalogiques générés sur Généalogie.com.

Un blason Pormortais ?

Notre commune ne possède pas d'armoiries, et donc pas de blason. Le dossier de Christian LORDI publié dans l'édition de Juillet 2005 (N°33) nous a éclairé sur cette absence. En effet, comment arbitrer le choix d'un des blasons parmi ceux des sept familles qui ont le plus marqué l'histoire pormortaise ? Alors, puisque rien n'empêche la commune de choisir ou de créer de toute pièce un blason - si ce n'est de vérifier qu'il n'est pas déjà en existence - pourquoi ne pas composer notre propre « logo », en tentant de synthétiser au sein d'un écu les points les plus typiques de notre village.

Après réflexion, notre choix pourrait ainsi se porter sur les emblèmes héraldiques suivant :

- Le **LÉOPARD**, affichant notre incontournable appartenance à la Normandie ;
- Les **FLEURS DE LYS**, rappelant que Port-Mort fut jadis situé en terres royales et théâtre - à priori, cf article de Patrick Lewille en pages 12-13 - d'un mariage royal ;
- Le **CEP** de vigne, dont la côte d'Anebault était jadis couverte - n'oublions pas que la vigne occupait une place d'importance dans l'agriculture locale du Moyen-Âge jusqu'au siècle dernier, preuve en sont les 88 vigneronniers parmi les 132 propriétaires terriens recensés en 1791. Du vin était encore produit jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Nous en avons gardé le chemins des Vignes (CR4) et aussi le chemin de Sous les Vignes ;
- La **NEF**, rappelant la présence de la Seine que remontèrent les Vikings jusqu'à nos rives, et l'existence des deux ports de commerce qui existaient encore jusqu'après la Révolution.

Les couleurs retenues ne sont pas non plus le fruit du hasard :

- Le **ROUGE** du blason Normand ;
- Le **JAUNE** du Lion Normand et du Lys de France ;
- Le **BLEU** du blason de France.

L'avenir de ce blason est à ce jour incertain quant à une utilisation communale officielle, mais tout en souhaitant que ce ne soit pas qu'un simple « exercice de style », vos réactions sont en attendant, les bienvenues. La version « couleur » de la maquette est visible en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

■ ALAIN CLERFEUILLE



Le blasonnement de notre écu moderne se lit ainsi :

« Écartelé,
au 1 et 4, de gueules aux deux léopards d'or
animés, armés et lampassés d'azur,
aux escarres d'azur chargées de six fleurs de lys d'or,
au 2, d'or au cep de sable
feuillé de sinople et fruité de gueules,
au 3, d'or à la nef de sable voguant
habillée de gueules ».

Et en Français, cela donne quoi me direz-vous ?!

Afin de comprendre l'énoncé du blason, vous trouverez ci-dessous un petit glossaire d'héraldique...

L'Héraldique en quelques mots...

• Il convient tout d'abord de définir quatre mots que l'on a souvent tendance à confondre : l'écu, le blason, les armes et les armoiries.

- L'**ÉCU** est le bouclier qui sert de support à toute figuration ;

- Le **BLASON** est le dessin des armes inscrites dans la forme de l'écu ;

- Les **ARMES** sont des emblèmes héraldiques décorant indifféremment écu, bannière, tapisserie, vêtement, etc., sans être nécessairement inscrits dans la forme de l'écu ;

- Le terme d'**ARMOIRIES** s'applique plus spécialement à l'écu accompagné de timbre, support, collier, devise, etc., ou bien à un ensemble d'écus.

• Le **BLASONNEMENT** est l'art de décrire un écu selon un langage conventionnel qui permet de comprendre sa composition sans avoir recours au dessin.

• ÉMAUX et MÉTAUX

L'Héraldique est née de la bataille, sur l'écu d'armes ; le souci constant qui présidera au développement de cette science sera donc d'obtenir un dessin visible et reconnaissable de loin. D'où la première et principale loi, celle des **Émaux** et des **Métaux**. Huit **COULEURS** sont seules employées en Héraldique : 1°. Les **ÉMAUX** : Gueules (rouge), Azur (bleu), Sable (noir), Sinople (vert), pourpre et orange peu employées ;

2°. Les **MÉTAUX** : Or (jaune) et Argent (blanc). La règle fondamentale est de *ne pas mettre métal sur métal ni émail sur émail*.

• FORME DE L'ÉCU

Les premiers écus eurent une forme ogivale ou arrondie ; l'Espagne conserva jusqu'à nos jours la pointe arrondie. En France, la forme **ogivale** prédomina. Le cumul des divisions au sein de la forme créa une difficulté car les figures devenaient impossibles à caser ; la pointe s'élargit alors pour donner une forme presque carrée qui prit le nom d'**Écu Français Moderne** (voir ci-contre).

• PARTITIONS

Lorsque plusieurs émaux forment le champ de l'écu, les divisions résultantes se nomment *partitions*, ou *pièces honorables*. Dans notre cas les divisions forment un *écartelé*, dont la lecture se fait selon l'ordre indiqué sur le dessin ci-contre.

Les *partitions* peuvent perdre leur caractère de *pièces honorables* lorsqu'elles sont modifiées pour devenir des *meubles* - voir ci-dessous - ; on parle alors de *pièces honorables alésées* ; c'est notre cas avec les *escarres* « en 1 et 4 ».

• MEUBLES

Les *meubles* sont les emblèmes peuplant le blason. Lys, Lions, Aigles, Léopards et Croix sont les meubles les plus répandus de l'Héraldique,

FINANCES COMMUNALES

■ **Budget 2006**

Le conseil municipal, en présence de M. le receveur, a voté le lundi 27 mars 2006 le budget de notre commune pour l'année 2006, élaboré par la commission des finances.

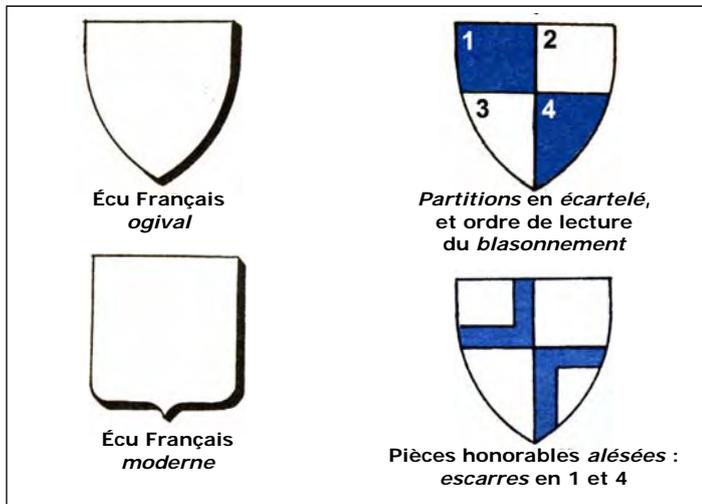
Nous vous ferons dans la prochain édition une présentation plus approfondie de celui-ci, mais en attendant voici un petit résumé succinct :

- Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune en 2006.
- Les subventions aux associations s'élèvent à5 760 €
- Le budget d'**investissement** comprend :
 - Remboursement des emprunts.....23 421 €
 - Subvention d'équipement, travaux renforcement réseau électrique et enfouissement lignes électriques, éclairage public et téléphone rue Delamotte.....35 061 €
 - Achat de terrain.....12 000 €
 - 3^{ème} réfectoire cantine.....32 774 €
 - Démolition mobiles.....11 000 €
 - Mise sous alarmes des bâtiments communaux.....3 890 €
 - Aménagement alvéole.....9 233 €
 - Réhabilitation annexes mairie pour local atelier et local Comité des fêtes.....1 710 €
 - Store école maternelle.....2 100 €
 - Réhabilitation murs enceinte église et mairie.....6 830 €
 - Achat matériel.....5 033 €

mais tous les animaux, les végétaux et presque tous les objets peuvent être représentés sur un blason, pour autant qu'ils soient dessinés d'une manière héraldique.

Dans notre cas, les *meubles* suivants occupent notre *blason* :

- Le **LÉOPARD** : il s'agit d'un lion marchant sur trois pattes, la quatrième étant dressée (on dit « passant ») et regardant de face ; il est *animé, armé et lampassé* - ses yeux, ses griffes et sa langue sont d'un émail différent de celui du corps.
- La **FLEUR DE LYS** est sans doute un des plus beaux motifs héraldiques. Il est particulier à la France. À l'origine, il ne représente pas un lys stylisé, mais bien plutôt un fer de lance, l'angon des Francs avec ses deux crochets.
- Les navires, **NEF** - une voile - ou *vaisseau* - plusieurs voiles - sont dits *habillés* lorsqu'ils ont des voiles, et *voguants* s'ils sont posés sur une mer.
- Les végétaux, comme notre **CEP**, sont dits *feuillés* si la plante est ornée de feuilles, et *fruités* s'ils portent fruits.



Glossaire et graphismes réalisés grâce à l'ouvrage : « Les lys et les lions - Initiation à l'art du blason » par Pierre Joubert Les Presses d'Île de France 1947.



INFIRMIÈRES À DOMICILE

■ **Une deuxième infirmière pour mieux vous servir**

Dominique BROHANT s'est associée avec **Nicole SAUNIER**.

Elles sont donc dorénavant deux infirmières à pouvoir répondre à vos besoins.

Le numéro de téléphone pour les joindre reste inchangé :

02 32 52 58 72

CAFÉ DE LA MAIRIE

■ **Changement de propriétaire**



Christine LE BIGOT nous informe que le Café de la Mairie sera **fermé à compter du 29 mai 2006 au soir**.

Le **nouveau propriétaire Dominique BRUYANT** n'avait pas annoncé la date de réouverture au moment de la parution de cette édition.

L'ensemble des services proposés par le Café de la Mairie, y compris bien sûr le **Point Poste**, seront repris par M. BRUYANT.

1^{er} FORUM pour L'EMPLOI ET LA FORMATION
JEUDI 13 AVRIL 2006 DE 9H00 à 17H00
Salle des Fêtes des Andelys

Le Point Information Jeunesse et le Secteur Prévention de la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs, la Ville des Andelys, l'ANPE, la PAIO, Dynamic'Emploi et CEGEFOP s'associent pour créer une première sur l'agglomération andelysienne: réunir des professionnels de l'emploi et de la formation en un même lieu pour informer, orienter, recruter toutes les personnes en recherche d'emploi, de formation, d'orientation.

Ce 1^{er} forum, qui se déroulera à la salle des fêtes des Andelys, proposera des offres d'emploi, des télé-candidatures sur anpe.fr, des propositions de formation et la découverte de différentes entreprises.

Cet événement sera un lieu privilégié où chacun pourra:

- rencontrer des employeurs
- rencontrer des professionnels de l'emploi
- échanger avec des professionnels de la formation
- découvrir des métiers
- bénéficier d'un espace multimédia

Préparez vos questions et n'oubliez pas votre CV.

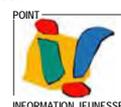
Des opportunités pourront se présenter le jeudi 13 avril 2006 au 1^{er} FORUM POUR L'EMPLOI ET DE LA FORMATION.

Un transport est mis à la disposition des personnes intéressées et qui ne disposent pas de moyen de locomotion le 13 avril sur le territoire de la C.C.A.E..

Contactez le service transport scolaire de la C.C.A.E. au 02 32 54 48 40 pour tout renseignement.

Attention, il faut s'inscrire impérativement avant le 11 avril.

DIIDER MÉTAYER
 Responsable du service Prévention à la C.C.A.E.



7 février 2006

Présents :

Guillemette ALQUIER, *Maire*,
Annie DEVOUGE-BOYER,
Irène PITOÙ,
Gilles AULOY,
Jacques CALMEJANE,

Christian CHOMIENNE,
Jean-Pierre LECOQ,
François LEHALLEUR,
Christian LORDI,
Jean-Luc THOMAS,
Alain TRÉGLOS.

Absents :

Charles PORONNE, pouvoir donné à M. AULOY,
Thierry VARNIÈRE, Pierre LEMERCIER.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LECOQ.

■ SIEGE (Syndicat d'électricité) :**- Renforcement du réseau de la rue Delamotte**

Trois délibérations sont nécessaires :

- Pour le renforcement du réseau, les travaux sont estimés à 84.000 € TTC. La part communale s'élève à 20 % du coût des travaux H.T. pour un paiement comptant de notre participation financière, soit 14.046,82 €, et à 30 % du coût HT pour un paiement en 15 annuités, soit 21.070,23 €.
- Pour l'enfouissement de l'éclairage public, les travaux sont estimés à 33.000 TTC. La part communale s'élève à 40 % du coût HT, soit 11.036,79 € payable au comptant.

Si l'on opte également pour l'enfouissement du réseau *Télécom*, ces travaux sont estimés à 21.000 € TTC. La part communale s'élève à 60 % du coût HT soit 10.535,12 € + la TVA de 3.441,47 € payable dès cette année au *SIEGE*.

Le Conseil Municipal décide de retenir la totalité de ces travaux car il serait dommage de ne pas enterrer tous les réseaux. La charge financière pour la commune est donc estimée à :

- Renforcement électrique 14.046,82 €
 - Éclairage public 11.036,79 €
 - Enfouissement télécom 13.976,59 €
- Soit une charge totale de : **39.060,20 €**

Le Conseil Municipal n'a pas opté pour un paiement en quinze annuités puisqu'il décide de financer la totalité ou une partie de cette opération par un recours à l'emprunt. Il s'engage à inscrire la somme ci-dessus indiquée au budget primitif 2006.

M. LECOQ demande à ce que l'on soit particulièrement vigilant sur l'état de la route après les travaux, celle-ci ayant été réfectionnée il y a peu d'années.

- Élection d'un nouveau délégué

M^{me} ALQUIER informe le Conseil Municipal de la démission de M. LEMERCIER en qualité de délégué auprès du *SIEGE* et qu'il convient donc d'élire un nouveau délégué. M. LORDI qui propose sa candidature est désigné par le Conseil Municipal.

■ Maintenance de l'aire de jeux de l'école

La convention de maintenance signée avec la société *Imètre20* arrive à échéance. Celle-ci propose un renouvellement de cette vérification annuelle moyennant un montant de 160 € HT par passage. Le Conseil Municipal charge M^{me} ALQUIER de renouveler la convention de maintenance de l'aire de jeux de l'école avec la société *Imètre20*.

■ Démission d'un conseiller municipal

M^{me} ALQUIER informe les conseillers municipaux de la démission de M^{me} LAINÉ, qui ne peut plus assurer sa fonction de conseillère municipale compte tenu de ses obligations professionnelles. Le Conseil Municipal en prend note. Le nombre de membres du Conseil passe donc à 14.

■ Indemnité de logement des instituteurs

Pour l'année 2005, l'indemnité de base représentative de logement des instituteurs se monte à 182,91 € par mois. Compte tenu de la différence entre la dotation spéciale instituteur et l'indemnité de logement due aux instituteurs non logés, un complément d'indemnité de base d'un montant de 150,68 € est à verser à chaque instituteur non logé.

Le Conseil Municipal en prend note. Les intéressés recevront l'indemnité complémentaire due par la commune.

■ Classement de la rue des Loges dans la voirie communale

L'acte administratif de cession est revenu des hypothèques. La rue des Loges et les espaces verts du lotissement font désormais partie du domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal décide de solliciter le classement de cette rue dans la voirie communale de façon à obtenir une prise en charge par les services de la C.C.A.E..

M^{me} ALQUIER est chargée d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tout document relatif à ce classement.

■ Diagnostic amiante

Un bilan des bâtiments recevant du public et dont le permis de construire est antérieur à 1997, est obligatoire en matière de diagnostic amiante. Une offre de prix a été faite par la *SOCOTEC* pour les bâtiments suivants :

- Bibliothèque et salle de réunion
- Garderie et étage
- Écoles primaire et maternelle – cantine
- Église
- Bâtiments mobiles à démolir (diagnostic obligatoire).

Une seule offre étant arrivée pour l'instant, le Conseil Municipal attend les autres propositions et charge M^{me} ALQUIER de conclure un contrat avec le bureau de contrôle le mieux disant.

■ Avenant *SOCOTEC* : contrôle des installations électriques de la mairie et de la bibliothèque

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis (sous forme de proposition d'avenant à notre contrat) de la société *SOCOTEC* concernant la vérification des installations électriques de la bibliothèque et de la mairie.

Une vérification de l'aire de jeux de l'école (bateau) est également proposée. Elle viendrait en complément de la maintenance annuelle déjà souscrite auprès de la société *Imètre20*.

Compte tenu du prix et des diverses vérifications annuelles déjà effectuées par ce même bureau de contrôle, le Conseil Municipal demande s'il n'est envisageable de revoir ces propositions tarifaires.

■ C.C.A.E. :**Création d'un groupement d'achat fournitures diverses**

Par délibération du 23 janvier 2006, le Conseil Communautaire a accepté la création d'un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics qui dispose que les collectivités territoriales peuvent constituer des groupements d'achat avec les établissements qui leur sont rattachés.

Le groupement de commandes va permettre ainsi aux communes d'effectuer des achats et réaliser des économies. C'est pourquoi il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le principe de création d'un tel groupement.

Une convention constitutive définit la constitution et les modalités de fonctionnement du groupement et doit être passée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter de constituer un groupement de commandes avec la C.C.A.E. ;
- D'autoriser M^{me} DEVOUGE-BOYER, maire-adjoint, à signer la convention constitutive instituant le groupement et associant la commune à la C.C.A.E..

■ **France Télécom :**

Redevance d'occupation du domaine public

Sur proposition de *France Télécom*, il appartient à chaque commune de déterminer le tarif du droit de passage sur le domaine public routier.

Au titre de l'année 2006, les montants en sont les suivants :

- 42,33 km d'artère x 30 € 1 269,90 €
 - une cabine téléphonique de 1 m² 20,00 €
 - un sous-répartiteur de 0,50 m² 10,00 €
- Soit un total de : **1 299,90 €**

■ **QUESTIONS DIVERSES**

□ **Plateau sportif**

M. TRÉGLOS indique que l'A.L.P.M. demande à ce que la mairie procède au démoussage du plateau sportif, comme cela a été fait, il y a deux ans. Le produit nécessaire à cette opération va être commandé et un des employés communaux effectuera ce travail.

vandalismes et d'inconscience de certains usagers qui empruntaient le passage (ex : équilibre sur l'ouvrage).

M. LECOQ précise que cela est dommage pour les quelques personnes susceptibles de travailler de l'autre côté de la Seine qui ont besoin d'emprunter l'ouvrage de façon régulière. M^{me} ALQUIER précise que cela a été prévu et que ces personnes auront l'autorisation de passer.

■ **Enquête usine *Asland Avebene***

Une enquête publique qui s'est terminée le 1^{er} mars a eu lieu en mairie de Saint-Pierre-la-Garenne.

L'enquête porte sur l'addition d'un réacteur pour produire des résines en vue d'en augmenter la capacité de production. Les modes de transport des produits ont été revus de façon à être rationalisé ; ce qui n'augmente donc pas la capacité de stockage, sans pour autant avoir une importance énorme sur le trafic routier. Le périmètre du plan particulier d'intervention (P.P.I.) ne se trouve pas modifié.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de la société *Asland Avebene*.

■ **Devis pour les extincteurs**

Deux propositions ont été actuellement reçues. Parmi les prestations proposées, des différences de prix sont déjà visibles. D'autres devis doivent également nous parvenir. Le Conseil Municipal donne son accord pour que M^{me} ALQUIER retienne l'entreprise la mieux disante pour la vérification annuelle de nos extincteurs.

■ **Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi : Formation BAFA**

Lors de l'embauche de M^{lle} Émilie MONCHAUX, il avait été décidé de lui proposer une formation théorique du stage BAFA. Parmi les différentes formations proposées, la Fédération des Foyers Ruraux de l'Eure propose un stage pendant les vacances de Pâques. Le coût du stage se monte à 470 €.

Le conseil municipal, conformément aux engagements déjà pris, accepte la prise en charge de ce stage.

■ **Ministère des armées :**

Nomination d'un correspondant défense

Le Ministère des Armées a relancé la commune par téléphone pour nous indiquer qu'il serait opportun de nommer un correspondant « défense » sur notre commune. Celui-ci doit obligatoirement être un élu municipal.

M. PORRONE, qui donne son acceptation, est désigné par le Conseil Municipal.

■ **Centre Communal d'Action Sociale :**

Désignation d'un délégué conseiller municipal

Suite à la démission de M^{me} LAINÉ, il convient de nommer un remplaçant au bureau du C.C.A.S..

M. AULOY, qui propose sa candidature, est désigné par le Conseil Municipal.

■ **QUESTIONS DIVERSES**

□ **Grippe aviaire**

Une circulaire ministérielle est arrivée en mairie pour la conduite à tenir en cas de pandémie grippale engendrée par le virus H5N1. La circulaire stipule qu'il convient de désigner dès maintenant un correspondant « pandémie grippale » puisque les communes sont les premières concernées en cas d'effet de crise.

M^{me} ALQUIER, est désignée par le Conseil Municipal.

9 mars 2006

Présents :

Guillemette ALQUIER, *Maire*,
Irène PITOU,
Gilles AULOY,
Jacques CALMEJANE,
Christian CHOMIENNE,
Jean-Pierre LECOQ,

François LEHALLEUR,
Christian LORDI,
Charles PORONNE,
Jean-Luc THOMAS,
Alain TRÉGLOS,
Thierry VARNIÈRE.

Absents :

Annie DEVOUGE-BOYER, pouvoir donné à M^{me} ALQUIER,
Jacques CALMEJANE, pouvoir donné à M^{me} PITOU,
Pierre LEMERCIER.

Secrétaire de séance : François LEHALLEUR.

■ **Voie Navigable de Seine :**

Type de gestion pour les berges de Seine

Le Conseil Municipal prend connaissance des modalités de gestion des berges de Seine pour la partie dont la commune bénéficie d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, dans le but de préserver un lieu de promenade.

Deux propositions nous sont faites :

- Une, moyennant une occupation sans redevance. En contrepartie, la municipalité s'engagerait à entretenir le chemin d'exploitation, et à assumer les charges de propriétaire.
- L'autre, moyennant une convention d'occupation avec une redevance annuelle de 168,75 € révisable suivant le code du domaine de l'État. La commune aura également à s'acquitter des frais d'établissement du dossier qui s'élèvent à 30 €.

Estimant disposer de peu de moyen pour pouvoir entretenir correctement le chemin d'exploitation le Conseil Municipal opte pour la deuxième solution et charge M^{me} ALQUIER de signer la convention avec les Voies Navigables de France.

M^{me} ALQUIER rappelle que la passerelle qui permettait d'aller sur l'autre rive va être fermée par V.N.F. pour des raisons de

Maison de l'Animation
Anim'Ados
Anim'Juniors

Animation des Mercredis

Renseignements auprès de l'équipe d'animation
12 rue Lavoisier (face à EDF) aux Andelys
02 32 54 57 89

Inscriptions au bureau de la C.C.A.E.
auprès de M^{lle} Albraan au 02 32 71 25 20

.....

Centre Loisirs des Andelys

Vacances de Printemps

du 18 au 28 avril

Renseignements/Inscriptions auprès du Service
Jeunesse de la C.C.A.E. au 02 32 71 25 20

Des dépliants présentant le détail des
activités et des formalités sont disponibles
en mairie de Port-Mort.



C.C.A.E. SECTEUR ANIMATION ENFANCE-JEUNESSE

Code rural

Protection des oiseaux

Nourrir les passereaux, c'est bien, les capturer ou les tuer, c'est interdit par la loi.

L'arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés en France stipule que « sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des oiseaux d'espèces non domestiques suivantes ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ».

La liste exhaustive de toutes les espèces serait bien trop longue à publier ici, mais retenons que **tous les petits passereaux**, tels que mésanges, pinsons, verdiers, rouges-gorges, rossignols, bergeronnettes, moineaux, merles, chardonnerets sont concernés, **ainsi que** les pics, martins-pêcheurs, colverts, et hérons.

1-2-3-4-5-6-7-8-9	A-B-C-D-E-F-G-H-I	H-O-R-T-E-N-S-I-A
1 2 3 4 5 6 7 8 9 4 7 6 5 1 2 3 7 6 5 1 2 3 8 9 4 3 1 2 4 8 9 7 5 6 4 8 9 5 7 6 3 1 2 5 7 6 3 1 2 4 8 9 2 3 1 9 4 8 6 7 5 9 4 8 6 5 7 2 3 1 6 5 7 2 3 1 9 4 8	A E B D G C H I F H I F A E B D G C D G C H I F A E B F H I B A E C D G C D G F H I B A E B A E C D G F H I G C D I F H E B A E B A G C D I F H I F H E B A G C D	H O R I A T S N E I A T S N E H O R S N E H O R I A T R H O T I A E S N T I A E S N R H O E S N R H O T I A O R H A T I N E S A T I N E S O R H N E S O R H A T I

P A C E C P C P O R T M O R T A C A C I A R A L E R A I G A R A G E U T A O T A G E S D A D E N S I L A G E T I A R E N E O E L E M E S S E R U N E S C A L O T S T O M A S T E R O R D A A A R E T A I T E E E U S N E E S C N N C C I D E A U X E N T A C H E I S E U E L E E R R E U R	SUDOKU'S N° 01	MOTS FLÉCHÉS N° 11	MOTS CROISÉS N° 34
--	----------------	--------------------	--------------------

Solutions du N° 35

Erratum du verbicruciste : Il manquait une case noire en E5...

LES MOTS CROISÉS n°35
par Charles Porrone

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A									
B									
C									
D									
E									
F									
G									
H									
I									

HORIZONTELEMENT
A. Ciel pour septième ciel. - B. Espèce de fourmi. - Montagne provençale. - C. Africains de la corne. - D. Contre un Ali Baba romain. - E. Boîte à illusions. - Règle. - F. Emprunterai. - G. Ou là. - Balle en cuir. - H. Forêt près de Paris. - Arrivé. - I. Récoltez des ennuis avant les autres !

VERTICALEMENT
1. Poulet, il est donc passé à la casserole. - 2. Pour une dame de compagnie. - Démonstratif. - 3. Siréniens. - 4. Surplombe la vallée de Névache. - Contracté. - 5. Partit. - Jeune résistant parisien. - 6. Club des cinq à Pleyel. - 7. Canal. - 8. Pont de Paris. - Arbre des rives. - 9. Aimez.

Communiqué

Aide aux Victimes 27

L'association d'aide aux victimes et d'actions du champ judiciaire de l'Eure comprend trois services principaux :

- l'aide aux victimes
- l'indemnisation
- et l'administrateur ad hoc.

Ces services peuvent intervenir à la demande des victimes, du Juge d'Application des Peines et du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, du Juge des Enfants, sur réquisition du Procureur de la République, en partenariat avec les médiateurs, délégués du Procureur (notamment pour les classements sous condition)...

Une équipe pluridisciplinaire composée de juristes, psychologues, assistants socio-judiciaires, assistantes sociales, est à l'écoute du public.

Le service d'aide aux victimes vous apportera des réponses ou vous orientera vers ses partenaires pour toute question d'ordre juridique, vous écoutera, vous accompagnera dans vos démarches et pourra vous mettre en relation avec des psychologues.

Des permanences dans les deux Tribunaux de Grande Instance et dans l'ensemble du département ainsi qu'une ligne téléphonique - 02 32 23 15 15 - sont à votre disposition.

Ces lieux d'accueil et d'écoute sont recensés sur les plaquettes disponibles auprès des Mairies, des Maisons de Justice, Gendarmeries, Commissariats, Assistantes Sociales de l'Eure.

La permanence de votre canton a lieu :

- à l'annexe de la Mairie des Andelys, rue des Oiseaux, le 1^{er} mercredi du mois de 15 h 00 à 17 h 00
- à la Gendarmerie des Andelys 21 rue de la Libération, le 3^{ème} mercredi du mois de 14 h 00 à 16 h 00.



Secteur Aide aux Victimes Et accès au Droit dans l'Eure
22 rue Joliot-Curie - B.P. 3314 - 27033 ÉVREUX CEDEX
Tél. 02 32 23 15 15 - Fax. 02 32 23 28 88

LES MOTS FLÉCHÉS

par Alain Clerfeuille

n°12

TRANSFORMATION		BORDS		JEUNE		BOURRÉE		ENTRE LIQUIDE ET SOLIDE		APRÈS BIS		COURS SIBÉRIEN		
POUDRE BLANCHE		CHANT		NÉGATION		TIGES ÉQUATORIALES				NON !				VOLUME
						PAUSE								
VA ET VIENT								LANCEMENT				THULIUM		
AU PÉROU								MARCHE AU RALENTI				SYMBOLES FRANÇAIS		
				TELLE UN ARC-EN-CIEL								CHAPEAU		
				APRÈS LA POULE ?								POULIE		
LIENT										MAILLAGE				
IMMOBILE										AUROCHS				
						VÉHICULE LENT						GREC NOYÉ		
						CAPITALE AUVERGNATE						RENDENT SERVICE		
COUPURE								FARINE						RIVIÈRE ANGLAISE
SIED								ANCIEN						
						CHÂTEAU DE DIANE						UNIT ROMÉO A JULIETTE		ARRONDIÉS
		DÉSIR	DÉDAIN			VISÉE						PAS VALABLE		PILASTRE
			FLOTTENT PARFOIS											
ANOMALIE										À L'INTÉRIEUR				
PRODUIT DU NECTAR										CONSENTEMENT				
						SOUS LA CROÛTE								
								FAIT GONFLER LA PÂTE						
TELS DES OEUFS														
PORTAIENT LA FARINE						COURT COURS								
						PARFOIS À TARTE						PETITE BEATIFIÉE		

SUDOKU's

n°02

Grilles générées par « Sudoku Infini » - Mindscape ©

Créer les grilles soi-même, c'est bien, mais à moins d'utiliser une méthodologie qui s'avèrera assez rapidement « transparente » pour le féru - cf mes 3 premières grilles - c'est très long ! Les grilles proposées ici ont donc été générées par logiciel.

Niveaux de difficulté et temps « théorique » de résolution (annoncés par les auteurs du logiciel) :

☺ Facile ⌚ 9 min. • ☺☺ Normal ⌚ 12 min. • ☺☺☺ Difficile ⌚ 18 min. • ☺☺☺☺ Très difficile (Démoniaque!) ⌚ 25 min.

☺☺☺

9	8		4					5
	4		2	3		9		
7				8		4		2
2	9	4	5			8		
	7		6		8		4	
			7			2		3
	3			4		6	2	1
4	6			5				
		9		7	6	5		

☺☺☺☺

6	4				8			3	5
	3			7					4
	8		3					1	
	1			5	9			6	3
		5							7
8					7		4	2	
1		6	9				7		
		8	7	3			5	1	
								2	9

☺☺☺☺☺

		4	2						8
2	6								
		5		7		9	2		
3	8								
		1	7					3	
				4		6			
		3			8				2
5	7	2			9				3
6	9	8			7				4

À VOTRE SERVICE

Commerçants, artisans, urgences...

■ Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, Rue de la Roque
tél. : 02 32 53 47 10

■ Bâtiment • J.P.L. Créations (aménagement, rénovation, « placo »)

Patrick MARÉCHAL • 22, Rue de Seine
tél./fax. : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

■ Boucherie-Charcuterie

Michel & Évelyne LUCET • 118, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 50
□ du Mardi au Samedi : 7h30-20h00,
Dimanche : 8h00-13h00.

■ Boulangerie-Pâtisserie

Annick & Bruno HORATH • 77, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 63
□ du Mardi au Dimanche : 7h15-19h30.
Ouvert les jours fériés (lundis compris).

■ Café-Bar-Tabac-Presses-Point POSTE • Café de la Mairie

Christine & Jean-Yves LE BIGOT • 104, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 22
□ Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi-Samedi : 7h00-20h00,
Dimanche : 8h00-13h00.
Fermé le Mardi.

□ Dépôt de pain le Lundi.

■ Coiffure à domicile

Murielle DI VALENTIN • 101, Grande Rue
tél. : 02 32 52 07 78

■ Couture • Au Fil du Quai (Confection et décoration)

Patricia FERNANDEZ • 9, Rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 52 64 06
□ Sur rendez-vous.

■ Équitation

□ Centre Équestre - Poney-Club du Tsar
Sandra LENNUYEUX • Rue de la Roque
mob. : 06 79 57 42 86

□ Haras SeaBird

Hervé GODIGNON • Ferme du Mesnil
tél. : 02 32 52 21 10
e-mail : herve.godignon@libertysurf.fr • Internet : www.godignon.com

■ Electricité générale

Franck PLAQUET • 25, Rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 22 98 • fax : 02 32 52 87 54 • mob. : 06 83 12 32 92

■ Ferronnerie d'art

Jonathan LEMAIRE • 29, Rue de la Roque
mob. : 06 14 56 48 12

■ Immobilier • Courtier CAFFI

Rodolphe DELAMOTTE
tél. : 02 32 76 76 32 • mob. : 06 08 47 57 51

■ Infographie - Développements Internet • Pixelografy

Alain CLERFEUILLE • 9, Rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 52 64 25 • mob. : 06 73 84 48 28
e-mail : aclerfeuille@pixelografy.com • Internet : www.pixelografy.com

■ Infirmières D.E.

Dominique BROHAN
Nicole SAUNIER
tél. : 02 32 52 58 72

■ Industrie agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande Rue
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60
e-mail : allangum@allandetrobert.fr • Internet : www.allandetrobert.fr

■ Maçonnerie - Couverture

□ Patrick PIORKOWSKY • 6, Rue Haguerite
tél. : 02 32 52 61 34 • mob. : 06 08 26 95 71
□ R.C.T.B. • 98, Grande Rue
tél. : 02 32 52 69 55

■ Paysagiste

Renaud LUCAS • 39, Rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 61 57

■ Peinture - Pose de parquets flottants

Daniel CIEUX • 79, Grande Rue
tél. : 02 32 52 62 15

■ Pension - Éducation canine • Élevage des Chevaloupsgreg

Véronique VALY • Route de Vernon
tél. : 02 32 52 60 70 • mob. : 06 08 17 57 16
e-mail : chevaloupsgreg@aol.com • Internet : www.chevaloupsgreg.net

■ Plombier - Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande Rue
tél. : 02 32 52 63 30

■ Restaurant • Auberge des Pêcheurs

Michel & Marie-Claire POEZZEVARA • 122, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27
□ Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi

■ Secrétariat à domicile • AssistaDom

Evelyne DERLON • 21, Rue des Loges
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24
e-mail : ederlon@assistadom.com • Internet : www.assistadom.com

■ Services divers • PM Multiservices

mob. : 06 84 51 16 79

■ Terrassement • T.P.V.S. - Terrassement Pitou Vallée de Seine

Fabrice PITOU • 3, Rue de Seine
tél. : 02 32 52 60 57 • mob. : 06 21 54 29 11

■ Transports routiers

Joël TROADEC • 15, Rue Bourgout
tél. : 02 32 52 54 84 • mob. : 06 08 51 36 15

■ Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux

CHAPELLE - SOTRAGECI • 69, Grande Rue
tél. : 02 32 52 61 09

■ Travaux publics

François PETITPAS • 22 bis, Rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 86 07 • mob. : 06 07 02 35 63

Associations

□ Comité des Fêtes

Patrick DANA • tél. 02 32 52 75 48 • mob. : 06 88 40 28 73

□ A.L.P.M.

Association de Loisirs de Port-Mort
[gymnastique, tennis, tennis de table, bibliothèque, tarot, belote, pétanque]
Nadège DANA • tél. 02 32 52 75 48 • mob. : 06 24 36 39 65

□ A.A.C.S.P.M.

Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort
Michel MARTINOVITCH • tél. 02 32 52 06 75

□ A.S.S.P.M.

Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort
Alain VIGOUROUX • tél. 06 17 38 33 86

□ Yogaïa

Association de Yoga
Carole RIBEIRO • tél. 02 32 40 42 26

■ Mairie

87, Grande Rue
tél. : 02 32 52 61 46
fax : 02 32 52 54 72
e-mail : mairie@port-mort.com
Internet : www.port-mort.com

□ Horaires d'ouverture

Lundi : 08h30 - 12h30
Mercredi : 09h00 - 12h00
Jeudi : 15h00 - 20h00
Samedi : 09h00 - 12h00

■ C.C.A.E.

2, Rue Flavigny
27700 LES ANDELYS
tél. : 02 32 71 25 20
fax : 02 32 51 43 57
e-mail : contact@cc-andelys.fr
Internet : www.cc-andelys.fr

□ Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi :
9h00 - 12h00 • 14h00 - 17h00

Urgences

- Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Générale des Eaux : 0811 900 800
- EDF/GDF : 0810 027 028
- SOS Médecin : 02 32 33 32 32
- Hôpital (Vernon) : 02 32 71 66 00
- Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13
(appel gratuit à partir d'un poste fixe)
- Vie Libre Guérison et Promotion des victimes de l'alcoolisme
Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72



ET TOUS LES JEUDIS À PARTIR DE 18 H DEVANT L'ÉCOLE,
PROFITEZ DES PIZZAS DE J'LOO (À PARTIR DE 7 €)
COMMANDES BIENVENUES AU 06 12 69 41 43



Le Journal de Port-Mort

Périodique communal trimestriel édité et imprimé par la Commission Communication du Conseil Municipal de Port-Mort (27 Eure)
Vice-président Commission Communication : Charles PORRONE • Directeur de Publication : Guillemette ALQUIER

Directeur de Rédaction : Christian LORDI • Maquette : Alain CLERFEUILLE

Parutions : Janvier - Avril - Juillet - Octobre • Tirage : ~ 480 exemplaires

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2006 • Site Internet : <http://www.port-mort.com> • E-mail : contact@port-mort.com